

Aujourd'hui

A14 PETRO-CANADA

Une participation des francophones au sein de Petro-Canada qui équivaldrait à leur représentation démographique est peu probable.

A5 ÉCRASEMENT

Un bimoteur de ligne s'écrase et prend feu en atterrissant à l'aéroport de Detroit, faisant neuf morts et 20 blessés, dont dix au sol.

A12 NANCY REAGAN

Le président Reagan dément vigoureusement que son épouse, Nancy, joue un rôle quelconque dans les décisions de son gouvernement.

C10 SIDA

Wardair interdit à ses agents de bord masculins, qu'ils soient ou non homosexuels, de porter des boucles d'oreilles en service.

D1 BOURSE

Après une brève accalmie, les marchés boursiers s'emballent encore, inscrivant de nouveaux records à New York, Montréal et Toronto.

Sommaire

Annonces classées..... D11 à D13, E1 à E6

Arts et spectacles informations..... B4 à B7 horaires..... B8

Bandes dessinées..... E2

Campus..... D14

Décès, etc..... E6

Economie..... D1 à D11

Editorial..... B2

Etes-vous observateur?..... D12

Feuilleton..... E1

Horoscope..... D13

Le monde..... A12, A13

Mots croisés..... E4

«Mot mystère»..... E3

Television..... B4, B5

Tribune libre..... B3

Vivre aujourd'hui

Decoration..... C1 à C3

TABLOÏD SPORTS

Mots croisés..... 14

Rejean Tremblay..... 5



Ronald Reagan

«Mea culpa», dit Reagan

GILLES TOUPIN

Des armes contre des otages, c'était une erreur

Le président américain Ronald Reagan a reconnu pour la première fois hier soir devant le peuple américain que son ouverture stratégique vers l'Iran s'était transformée en un «échange d'armes contre des otages» et que cela était une «erreur».

«En tant que président, a-t-il déclaré, je ne peux échapper à mes responsabilités.»

Dans son discours télévisé en réponse au rapport de la commission Tower, présenté jeudi dernier, sur la vente secrète d'armes américaines à l'Iran, le président des États-Unis a ajouté: «Cette affaire a été menée à l'encontre de mes propres convictions, à l'encontre des politiques de mon gouvernement

et à l'encontre de la stratégie que nous avons en tête à l'origine. Il y a des raisons pour lesquelles cela est arrivé, mais pas d'excuses. C'était une erreur». Il a ainsi hier soir accepté toute la responsabilité pour ses propres actions et celles de son gouvernement.

Jusqu'à ce jour, M. Reagan n'avait jamais reconnu qu'il y eut spécifiquement un échange armes contre otages (les Américains détenus au Liban par des factions pro-iranien-

VOIR REAGAN EN A 2

Brutalisé et humilié par des policiers, un couple d'Haïtiens obtient \$9 680

ANDRÉ NOËL

La Cour supérieure de Montréal a ordonné hier à la Communauté urbaine de Montréal et à deux de ses policiers de verser \$9 680 en dédommagement à un couple de Haïtiens arrêtés illégalement et traités de façon raciste.



PHOTO PIERRE CÔTE, LA PRESSE

Mme Françoise Vancol

Ottawa refuse d'accréditer un diplomate israélien

Canadian Press

Pour la première fois depuis plus de cinq ans, le Canada vient de rejeter la demande d'accréditation d'un diplomate étranger.

Le ministre des Affaires extérieures Joe Clark a fait savoir hier que le gouvernement ne jugeait pas approprié d'accorder une accréditation diplomatique au général Amos Yaron, un diplomate israélien dont le nom avait été mentionné à la suite des massacres perpétrés en 1982 dans deux camps de réfugiés palestiniens à Beyrouth.

M. Clark a souligné en même temps qu'il ne pensait pas que cette décision nuise aux relations canado-israéliennes.

Le général Yaron, qui est présentement attaché militaire à l'ambassade d'Israël à Washington, avait demandé à représenter également son pays au Canada. L'ambassade d'Israël à Ottawa ne possède pas d'attaché militaire permanent, et Yaron aurait cumulé cette fonction dans les deux capitales.

Un porte-parole du ministère des Affaires extérieures a fait remarquer que c'était la première fois depuis 1981 ou 1982 que la demande d'accréditation d'un diplomate était rejetée par le Canada. Il n'a pas voulu fournir de détails sur le dernier cas, se contentant de dire qu'il s'était agi d'un diplomate détenant le titre d'ambassadeur. Le protocole, a-

VOIR OTTAWA EN A 2

La somme d'argent servira à dédommager Frantz et Françoise Vancol pour l'humiliation que leur ont fait subir les agents Guy Lefrançois et Sylvain Fortin, indique le jugement.

Le 24 août 1981, rappelle le juge Luc Parent, M. et Mme Vancol étaient assis dans leur auto, en face de leur domicile de la rue Saint-Denis, près du métro Crémazie.

Le couple discutait pendant que le frère de M. Vancol gardait les enfants. Les agents Lefrançois et Fortin cherchaient des personnes qui avaient volé des femmes au métro Crémazie quand ils ont vu l'homme et la femme dans leur voiture.

L'agent Lefrançois, qui conduisait une ambulance de la police, a fait demi-tour et s'est garé un peu en retrait de l'auto, même s'il n'avait aucune raison de croire que ses occupants étaient les voleurs recherchés.

L'agent Lefrançois a frappé dans la vitre et a demandé à M. Vancol de lui montrer ses papiers d'identité, sans lui dire pourquoi. M. Vancol a répondu que ses papiers étaient chez lui, juste à côté.

Mme Vancol a suggéré que le certificat d'immatriculation de l'auto, qui se trouvait dans le coffre à gants, pouvait servir à identifier son mari. L'agent Lefrançois aurait alors dit à son collègue: «Fais taire cette vieille vache», a affirmé Mme Vancol au tribunal.

L'agent Lefrançois a ensuite tiré M. Vancol de force hors de sa voiture et l'a plaqué contre la portière pour lui passer une première menotte. Puis il l'a entraîné vers l'ambulance et s'est fait aider par l'agent Fortin pour lui passer la seconde menotte.

M. Vancol, rapporte le jugement, «fut projeté dans la partie arrière de l'ambulance où il dut demeurer accroupi».

Alerté par les cris de sa femme, le frère de M. Vancol a apporté les porte-documents contenant ses pièces d'identité. Les policiers auraient cependant refusé à son frère de remettre les porte-documents à sa femme.

Après une échauffourée, Mme Vancol a été arrêtée à son tour, à sa demande, selon les policiers. Elle a été menottée et transportée au poste de police 42, rue Larry, dans une auto-patrouille.

VOIR HAITIENS EN A 2

HÉBERT: NOUVELLE GRÈVE DE LA FAIM?



PHOTO LUC PERRAULT, LA PRESSE

Le sénateur Jacques Hébert s'entretient avec Victor Tapia, un des grévistes de la faim.

Le ministre Weiner accuse les Chiliens de soumettre le Canada au chantage

PIERRE GINGRAS et MAURICE JANHARD

Tandis que le sénateur Jacques Hébert se disait prêt à faire la grève de la faim avec le groupe de réfugiés latino-américains de Montréal si le gouvernement ne permettait pas à 91 Chiliens retenus en Argentine d'entrer au Canada, le ministre d'État à l'Immigration, Gerry Weiner, accusait les grévistes de soumettre le Canada au chantage.

Mis au courant, à son retour d'un voyage au Yémen, du geste de désespoir des Chiliens, M. Hébert a immédiatement tenu à leur manifester son soutien: «Je sais qu'on ne peut pas accorder le statut de réfugié à

tout le monde», a-t-il dit. «Mais pour ceux qui viennent du Chili, cela s'impose. Le Canada est reconnu comme un pays hospitalier, mais ce n'est plus le cas depuis le 20 février. C'est un geste particulièrement odieux.»

On sait que le sénateur, qui s'est rendu inopinément, en fin d'après-midi, à l'église unie Saint-Jean, où une vingtaine de réfugiés chiliens entreprenaient leur 13^e jour de jeûne, avait abondamment fait parler de lui, l'an dernier, en se livrant à une grève de la faim de 21 jours pour la survie de Katimavik.

Quant au ministre, il a eu des mots très durs à l'endroit des 20 Chiliens de Montréal, accusant en même temps les ressortis-

sants chiliens en attente à Buenos Aires de refuser de collaborer avec les autorités canadiennes.

On sait que les Sud-Américains veulent forcer le gouvernement fédéral à accepter leurs compatriotes bloqués à Buenos Aires à la suite des mesures restrictives annoncées par Ottawa le 20 février.

Quelques heures plus tôt, Pierre Bourget, un des responsables de l'Immigration à Montréal, avait rendu visite à l'un des grévistes, qui refusait de boire depuis plus de deux jours et dont l'état de santé était considéré comme critique. Aidé du pasteur Juan Iturriaga, il a réussi à le convaincre de

VOIR CHILIENS EN A 2

Ciaccia s'oppose à la hausse de 4,9 p. cent des tarifs d'électricité aux seuls ménages

YVON LABERGE
du bureau de La Presse
QUÉBEC

Le ministre John Ciaccia s'inquiète du fait qu'Hydro-Québec envisage d'imposer une hausse de tarif de 4,9 p. cent aux ménages québécois, alors que pour les commerçants et les industriels, la facture n'augmenterait que de 4,3 p. cent ou 4,5 p. cent.

Prenant la parole, hier, au début des travaux de la commission parlementaire chargée d'étudier la proposition tarifaire d'Hydro-Québec, le ministre de l'Énergie et des Ressources a d'abord qualifié de raisonnable une hausse moyenne de 4,6 p. cent des tarifs d'électricité, toutes catégories confondues.

«La hausse des tarifs demandée pour 1987, a-t-il dit, s'élève à une moyenne de 4,6 p. cent.

Cette demande se situe dans l'échelle du taux d'inflation de 4,9 p. cent au Québec.»

Cette hausse tarifaire moyenne, a ajouté le ministre, peut donc être considérée comme raisonnable, compte tenu des impératifs financiers auxquels Hydro-Québec doit faire face.

«Par contre, a tout de suite précisé M. Ciaccia, j'ai certaines interrogations sur l'opportunité de faire une différence entre les secteurs de consommation.»

Interrogé à l'issue de la première séance de travail de la commission parlementaire, le ministre a fait comprendre qu'il avait un préjugé favorable envers les consommateurs ordinaires dont la facture d'électricité augmenterait plus rapidement que celle des commerçants et des industriels, si Hydro-Québec gagnait son point.

Le ministre a rappelé que c'était au Conseil des ministres de décider. Mais la question qui

se pose, selon lui, est de savoir si le gouvernement «peut vivre avec cette demande» d'Hydro-Québec.

Tout indique donc que le gouvernement fera comme l'année dernière et qu'il refusera la proposition tarifaire d'Hydro, auquel cas c'est évidemment le petit consommateur qui y gagnera puisque sa facture d'électricité augmentera non pas de 4,9 p. cent en 1987, mais plutôt de 4,6 p. cent, comme dans le cas des clients commerciaux et industriels.

Le critique de l'Opposition en matière d'énergie, M. Michel Gauthier (PQ-Roberval), abonde dans le même sens que le ministre et il estime lui aussi que la hausse de 4,9 p. cent est inappropriée. Car, selon lui, la clientèle d'Hydro-Québec est un marché captif de plus de 2,5 millions d'usagers.

Pour le député de Roberval, Hydro-Québec

VOIR HYDRO EN A 2



Toutes les 9 minutes, Royal LePage vend une maison quelque part au Canada.

842-5011



ROYAL LePAGE

CEST BON DE CONNAÎTRE DES CONNAISSEURS

Reagan assume tout et «tire les leçons»



JEAN-FRANÇOIS LISÉE
collaboration spéciale

■ Ronald Reagan a démontré hier qu'il «savait encaisser les coups et tirer les leçons».

Pour la première fois depuis le début de sa «déchirante épreuve» iranienne, ce spécialiste de l'esquive a abordé sans détour les problèmes qui l'assaillent. Pour la première fois aussi, il a résisté à la tentation d'enjoliver son propos d'appels patriotiques et de descriptions de levers de soleil américains, ou de le noyer dans une énumération de projets d'avenir.

Si le président a largement passé hier le test du comeback, c'est qu'il a pour une fois appelé les choses par leurs noms. A la fois humble et digne, il a repris une à une les critiques qui lui ont été adressées, et reconnu d'entrée de jeu que son «capital de confiance» avait été sévèrement entamé. «J'ai entendu votre message», a-t-il dit, je vais «mettre ma maison en ordre», peut-être même «changer».

Surtout, il a présenté avec doigté un «mea culpa» qui satisfait la plupart de ses auditeurs, sans toutefois passer aux aveux complets.

Sa responsabilité

C'est sur ses «quasi-excuses» que son texte est le plus habile. Il prend «l'entière responsabilité» des bévues qui se sont déroulées pendant l'affaire iranienne et il reconnaît que, dans les faits, son obsession pour la libération des otages a transformé son «ouverture stratégique» iranienne en troc armes-otages. Mais il découvre cette réalité à posteriori, et affirme que «dans mon cœur et mes meilleures intentions», il pense toujours avoir bien agi, n'ayant donc pas menti aux Américains.

Ainsi, il dit n'avoir «pas posé assez de questions», mais ne donne pas de signe qu'il aurait mis fin aux livraisons d'armes s'il avait été mieux informé de leur déroulement.

Essentiellement, il laisse entendre que sur le fond, l'ouverture iranienne était une bonne idée, armes comprises. Il ne reconnaît pas avoir mal jugé les avantages et les inconvénients de l'affaire, et ne s'arrête pas sur les conséquences pour la crédibilité de sa politique étrangère.

Il s'engage tout de même indirectement à ne plus lancer de telles aventures lorsqu'il promet qu'à l'avenir, les opérations secrètes seront ainsi faites que «si les Américains les découvraient en première page de leur quotidien, ils diraient «Ça a du bon sens». Une sage résolution, puisque la plupart des opérations secrètes américaines se retrouvent un jour ou l'autre en première page.

Son «style de gestion»

Le président avoue que son goût pour les délégations de pouvoir n'a pas donné de bons résultats... mais avec un seul organisme: le Conseil de sécurité nationale qui s'est occupé de l'affaire iranienne. Par son horaire des derniers jours et le ton de son discours d'hier, il donne l'impression de vouloir augmenter sa participation aux prises de décisions. Spécifiquement, il promet de mieux superviser les activités du Conseil. Mais il ne va pas jusqu'à admettre qu'il avait pris ses fonctions trop à la légère, affirmant au contraire que son «style» l'a servi avec succès jusqu'ici.

Ses subordonnés

Il critique indirectement ses anciens subordonnés en se disant «choqué» et «décu» de certains détails de l'affaire iranienne. Lorsqu'il décrit comme «inégalées» les connaissances de son nouveau chef de cabinet Howard Baker en affaires étrangères et législatives, il faut entendre «inégalées» par Don Regan, son ex-bras droit. Et lorsqu'il dit que son nouveau chef de la CIA William Webster connaît la signification du «rule of law», il insinue que son prédécesseur William Casey n'en avait peut-être pas une vision assez exacte.

Globalement, le président a réussi à faire le plus avec le moins. Assez penaud pour être pardonné, il s'est montré responsable, pas coupable.



Le feu, rue Bloomfield

Trois personnes, dont l'une a été transportée à l'Hôtel-Dieu, ont été légèrement blessées hier soir lors d'un incendie qui a complètement détruit l'intérieur d'un immeuble de huit logements situé au 7476 Bloomfield, et causé des dégâts à l'immeuble adjacent. Il semblerait que le feu ait pris naissance au sous-sol. Un chauffeur d'autobus de la STCUM a stoppé son véhicule lorsqu'il a vu de la fumée sortir de la maison et il est allé frapper aux portes pour alerter les locataires. Ce faisant, le chauffeur a été incommodé par la fumée. Les policiers de la CUM et les pompiers ont aidé des gens à sortir de l'immeuble. Par ailleurs, l'intervention très rapide des pompiers a fait que le feu ne s'est pas propagé aux autres maisons.

PHOTO ROBERT MAILLOUX, LA PRESSE

Le Lotto 6/49 6 17 24 26 31 32 (37)
Tirage d'hier

LA MÉTÉO			
Québec			
Abitibi	-19	-2	Enso. pa. n.
Outaouais	-15	-2	Ensoleillé
Laurentides	-19	-2	Enso. pa. n.
Cantons de l'Est	-21	-4	Ensoleillé
Mauricie	-21	-4	Ensoleillé
Québec	-21	-4	Ensoleillé
Lac-Saint-Jean	-23	-4	Ensoleillé
Rimouski	-20	-6	Ensoleillé
Gaspésie	-18	-3	Ensoleillé
Bas-Caraïbe	-21	-5	Enso. pa. n.
Sept-Îles	-21	-5	Enso. pa. n.
Canada			
Victoria	9	12	Pas nuageux
Edmonton	-9	-7	Nuageux
Regina	-4	-2	Pas nuageux
Winnipeg	-7	-1	Nuageux
Toronto	-25	-6	Ciel dégagé
Fredericton	-15	-6	Pas nuageux
Halifax	-14	-8	Brume
Charlottetown	-8	-6	Neige
Saint-Jean	-8	-6	Neige
États-Unis			
Boston	-4	1	N.-Orléans
Buffalo	-9	-1	Pittsburgh
Chicago	-3	8	S. Francisco
Miami	20	27	Washington
New York	-1	7	Dallas
les capitales			
Amsterdam	-12	-3	Madrid
Athènes	2	4	Moscou
Acapulco	23	32	Mexico
Berlin	-8	-4	Oslo
Bruxelles	-8	1	Paris
Buenos Aires	25	35	Rome
Copenhague	-13	-5	Stoul
Genève	-1	11	Stockholm
Hong Kong	18	21	Tokyo
Le Caire	10	20	Trinidad
Lisbonne	11	24	Vienne
Londres	-2	4	

La Quotidienne
Tirage d'hier
à trois chiffres **274**
à quatre chiffres **6299**
10-4-01
Jeudi 5 mars 1987

SUITE DE LA UNE

REAGAN

«Mea culpa», dit Reagan

nes) dans cette affaire. Le chef de l'exécutif avait résisté depuis de nombreuses semaines à tous les appels, notamment ceux de son ami Paul Laxalt, pour reconnaître que sa politique iranienne était erronée. Il avait seulement admis le 27 janvier que «des erreurs avaient été commises» dans l'exécution de l'initiative iranienne.

Faisant écho aux critiques de la commission Tower, le président a déclaré qu'il n'avait pas assez posé de questions à ses aides sur les détails de l'initiative iranienne, obsédé qu'il était par la libération des otages américains au Liban.

En revanche, il a insisté à nouveau sur le fait qu'il ne savait rien des diversions des profits de ces ventes vers les rebelles antisandinistes du Nicaragua (contras).

Dans son discours qui a duré une douzaine de minutes, M. Reagan a à un moment déclaré: «Maintenant, ce qui doit se produire lorsque vous faites une erreur comme celle-ci est ceci: vous encaissez le coup, vous apprenez votre leçon et vous allez de l'avant. C'est la manière la plus saine de faire face à un problème.»

Ailleurs, il a ajouté: «Vous savez que rendu à mon âge vous avez fait beaucoup d'erreurs si vous avez vécu votre vie correctement. Alors vous apprenez. Vous mettez les choses en perspective. Vous rassemblez vos forces. Vous changez. Vous continuez à avancer.»

Ces derniers jours, pour contrer les effets dévastateurs du rapport Tower, notamment l'image d'un président détaché de ses responsabilités et ignorant de ce qui se passe à la Maison-Blanche, la présidence avait lancé une campagne visant à démontrer que M. Reagan avait bel et bien les choses en main.

Sous l'influence apparente de son nouveau chef de cabinet, M. Howard Baker, le président avait multiplié les apparitions et les interventions. Il a pris mardi la parole devant le personnel du Conseil national de sécurité et parlé dans la salle de presse de la Maison-Blanche — sur le désarmement — pour la première fois depuis le 25 novembre dernier, date de la révélation des détournements de fonds au profit des contras.

Par ailleurs, le choix de M. Baker, qui fait pratiquement l'unanimité, était un premier pas dans ce sens. Le refus de s'engager dans des conflits avec le Congrès, notamment à propos du choix du nouveau directeur de la CIA, allait également dans le sens de la reconstruction de la présidence.

Le président américain a rappelé hier ces changements de personnel dans son entourage, notamment la nomination de M. Baker comme chef de cabinet, de M. Carlucci pour diriger le Conseil national de sécurité (CNS) et de M. Webster à la tête de la CIA.

Le président a déclaré qu'il endossait chacune des recommandations de la commission Tower et qu'il irait même au-delà de ces recommandations. Outre les mesures qui touchent son personnel, M. Reagan a dit qu'il avait révisé la politique nationale de sécurité, interdit désormais au CNS de mener des opérations secrètes, et le processus qui permet au système de bien fonctionner.

M. Reagan espère que son discours d'hier soir tournera la page d'un scandale qui a contribué à miner considérablement la confiance des Américains envers son gouvernement depuis le mois de novembre. Les derniers sondages en effet lui avaient donné l'une des plus mauvaises cotes de popularité de son histoire.

CHILIENS

Le ministre Weiner accuse les Chiliens de soumettre le Canada au chantage

consommer plusieurs verres d'eau.

Le pasteur a ensuite confié aux journalistes que le gouvernement devrait annoncer aujourd'hui sa décision concernant le sort des 91 Chiliens. «À midi hier, le gouvernement avait terminé l'examen de tous les dossiers. Il consentait à laisser tomber les tests médicaux et l'étude des antécédents criminels pour accélérer les procédures.» Le pasteur a dit espérer que tous les postulants seraient acceptés et qu'ils seraient en mesure d'entrer au Canada dans les prochains jours.

On est toujours sans nouvelles d'un autre groupe d'une vingtaine de Chiliens retenus à Sao Paulo, au Brésil, depuis le 20 février.

«On n'a pas le droit de jouer avec les vies du monde», a déclaré de son côté M. Weiner à la Chambre des communes à l'endroit de ceux qui font la grève de la faim dans le but de faire venir au pays les membres de leur famille. «On ne peut soumettre un peuple et un pays au chantage.»

Puis, parlant des 91 Chiliens qui veulent entrer au Canada et qui sont bloqués en Argentine, M. Weiner a dit: «Depuis dimanche dernier, nous avons fait tout ce qui est humainement possible pour analyser chaque cas. Ils n'ont pas voulu collaborer. Ils ont attendu une semaine avant de



Le président Ronald Reagan et son épouse Nancy s'embrassent avant de prendre un déjeuner pour célébrer leur 35ème anniversaire de mariage, hier, à la Maison blanche. LASERPHOTO ASSOCIATED PRESS

nous retourner leur formule de demande.»

Le ministre répondait au député libéral de Montréal-Laurier, M. David Berger, qui insistait pour que le gouvernement fasse entrer le plus tôt possible les réfugiés chiliens en attente en Argentine, compte tenu, avait-il dit, qu'un gréviste de la faim à Montréal était sur le point de mourir.

M. Berger a souligné que les Chiliens immobilisés à l'aéroport argentin avaient quitté leur pays d'origine avant le 20 février, date où le Canada a durci les règlements d'immigration pour bloquer le flot de réfugiés des derniers mois.

M. Weiner a répondu que le gouvernement se devait de contrôler son immigration et que ces personnes avaient utilisé un subterfuge pour tromper les autorités canadiennes.

«Tous les Canadiens veulent des assurances sur ceux qui veulent venir au pays. Nous avons le droit de demander les informations nécessaires. Ces gens-là, qui étaient sur le point de prendre un avion à Buenos Aires, ont dit qu'ils s'en allaient à Londres pour des vacances.»

Le ministre a expliqué que la compagnie d'aviation argentine avait refusé de prendre les Chiliens à bord parce que ceux-ci ne possédaient pas leurs visas de transit, qui, a-t-il souligné, peuvent être obtenus dans la capitale argentine. Plusieurs étrangers, a poursuivi M. Weiner, se sont présentés dans les aéroports canadiens récemment pour obtenir le statut de réfugié. Ces personnes quittent leur pays d'origine à destination d'une autre contrée, affirmant qu'elles partent en voyage de vacances. Lorsque l'avion transitait dans un aéroport canadien pour faire le plein d'essence avant de reprendre sa route, ces personnes débarquent et tentent de se faire reconnaître comme réfugiés.

Parlant des Chiliens retenus en Argentine, le ministre a dit que le Canada avait envoyé des fonctionnaires additionnels d'Ottawa et du Chili pour accélérer les procédures administratives. Il a précisé que le gouvernement canadien serait dès aujourd'hui en mesure de prendre une décision concernant ces 91 cas.

Pour sa part, le député Berger a affirmé que les propos de M. Weiner étaient indignes d'un ministre de l'Immigration. «Le ministre a décidé d'adopter la ligne dure et son attitude est inhumaine», a-t-il dit. «Il veut blâmer les réfugiés pour ce qui arrive et il accuse les personnes qui sont en Argentine de tricher.»



Nelson, un Chilien qui jeûnait depuis 12 jours, a dû mettre fin hier à sa grève de la faim et de la soif à cause de son mauvais état de santé. PHOTO JEAN-YVES LETOURNEAU, LA PRESSE

HYDRO

Ciacca s'oppose à la hausse de 4,9 p. cent des tarifs d'électricité aux seuls ménages

devrait veiller à ce que les Québécois tirent profit, sous forme de tarifs réduits, de cette richesse collective que représente l'abondance de l'hydro-électricité. Il lui apparaît donc que la hausse de tarif devrait être uniforme pour tous les usagers.

Mais à l'opposé, le président-directeur général d'Hydro-Québec, M. Guy Coulombe, a affirmé que la société d'État tient mordicus au concept de la différence selon la clientèle dans les tarifs d'électricité.

«Je sais, a-t-il dit, que ce n'est pas la notion la plus populaire, mais nous y tenons et nous en faisons une recommandation très ferme.»

Hydro estime que le secteur résidentiel n'est pas vraiment «rentable» et qu'au bout du compte, le petit consommateur paie son électricité moins cher que ses clients des secteurs commercial et industriel.

Il y a aussi le fait qu'Hydro-Québec tente de se constituer une marge de manœuvre financière qu'elle n'a pas présentement. Et pour ce faire, la société d'État a fermement l'intention d'imposer des hausses moyennes de 4,6 p. cent en 1987 et de 5,2 p. cent en 1988 et en 1989.

Par ailleurs, quelque 1 000 travailleurs syndiqués de la FTQ ont manifesté hier devant le Parlement. Venus de tous les coins du Québec, ces derniers, comme l'avait fait lundi l'Association des constructeurs de routes et grands travaux du Québec, protestent contre la politique de sous-traitance d'Hydro.

Interrogé hier en commission parlementaire, le PDG d'Hydro a reconnu que c'était là un problème qui dure depuis plus de 20 ans.

Dans un autre domaine, le ministre Ciacca a révélé hier que le gouvernement songe à instaurer un nouveau mécanisme de consultation populaire afin de permettre aux Québécois d'exprimer leurs attentes en matière de transport d'électricité.

«En effet, a dit le ministre, avec l'ampleur des projets envisagés, il faut en arriver à ce que la population dispose d'une occasion de s'exprimer suffisamment tôt dans le processus de décision pour que l'on puisse, s'il y a lieu, ajuster ces projets sans compromettre les échéanciers de mise en service.» En disant cela, il songeait naturellement aux problèmes reliés à la ligne Radisson-Nicolet.

Le ministre a ajouté qu'Hydro sera associée à ce nouveau mécanisme qui, a-t-il précisé, ne se substituera pas au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE).

Les travaux de la commission parlementaire doivent reprendre ce matin.

OTTAWA

Ottawa refuse d'accréditer un diplomate israélien

t-il expliqué, exige de la nation hôte la plus grande discrétion sur ces questions.

Néanmoins, le cas du général Yaron est différent, puisque la presse avait déjà fait état de la réputation du Canada à accepter celui-ci comme le représentant militaire d'Israël.

Le nom du général Yaron avait été cité dans le cadre des travaux d'une commission d'enquête israélienne sur les massacres survenus dans les camps de Sabra et Chatila du 16 au 18 septembre 1982, époque où l'armée israélienne contrôlait Beyrouth.

Le général Yaron, un officier parachutiste, avait été privé de son commandement pendant trois ans par son gouvernement à la suite de cette enquête. Il avait reconnu devant les enquêteurs qu'il n'avait rien fait pour empêcher les milices chrétiennes libanaises, soutenues par Israël, de se livrer à des atrocités dans les deux camps de réfugiés, exécutant un grand nombre d'hommes, de femmes et même d'enfants.

Comme on lui demandait si c'était là la raison pour laquelle la demande du général avait été rejetée, le porte-parole s'est contenté de répondre: «Tirez vos propres conclusions.»

Le général Yaron a été nommé attaché militaire à Washington en août 1986.

6/49: un billet gagnant

■ Les numéros gagnants du tirage du lotto 6/49 qui a eu lieu hier soir sont: 6, 17, 24, 26, 31 et 32. Le numéro complémentaire est 37.

Le gros lot de \$1 653 807,50 a été remporté par le détenteur d'un billet acheté en Colombie-Britannique.

Le second lot, remporté par ceux qui ont cinq numéros plus le numéro complémentaire, fait neuf gagnants qui empochent chacun \$69 419. Dans la catégorie 5/6, il y a 252 billets gagnants qui rapportent chacun \$1 895,90. Dans la catégorie 4/6, il y a 15 730 gagnants de \$58,10. Et enfin ceux qui ont trois numéros: ils sont 282 587 et gagnent \$10.

Taxes: les maires de la CUM vont proposer des solutions à Québec

Mais les comptes de cette année ne peuvent pas être modifiés

FLORIAN BERNARD

Les maires des différentes villes de la Communauté urbaine de Montréal vont étudier, au cours des prochaines semaines, diverses solutions destinées à éliminer les injustices fiscales qui frappent lourdement certaines propriétés sur l'ensemble du territoire. Le président de la CUM, M. Michel Hamelin, a déclaré que ce n'est pas le système d'évaluation qui est en cause, mais plutôt la méthode de répartition du fardeau fiscal entre les diverses catégories de propriétaires.

M. Hamelin participait hier à une émission de deux heures à CKVL, en compagnie du maire d'Anjou, M. Jean Corbeil, du maire de Dollard-des-Ormeaux, M. Ed. Janiszewski, et du conseiller Michel Prescott de Montréal. Les quatre hommes ont déclaré, à l'issue de l'émission, que le problème fiscal soulevé par des milliers de contribuables est réel et qu'il ne sert à rien de vouloir nier l'évidence. « Il est évident, a déclaré M. Prescott, qu'il va falloir apporter des correctifs et mettre des barrières quelque part pour corriger la situation actuelle. »

De son côté, le maire de Dollard-des-Ormeaux, M. Janiszewski, a déclaré que ces correctifs devront être adoptés par le gouvernement du Québec avant le 30 juin, de façon à ce qu'ils puissent être appliqués au prochain budget de la CUM. Pour cette année, il est trop tard. Autant M. Hamelin que ses collègues ont signalé que les comptes de taxes déjà envoyés ne peuvent pas être modifiés. La seule issue possible pour les propriétaires qui se sentent lésés est de contester leur évaluation.

Le maire d'Anjou, M. Jean Corbeil, a signalé que la correction du problème actuel réside non pas dans une seule solution, mais dans plusieurs. Il s'agira, selon lui, d'un ensemble de mesures qui devront tout d'abord être adoptées par les élus de la CUM et achevées ensuite au ministre des Affaires municipales, M. André Bourbeau.

Au nombre de ces mesures, on a invoqué la possibilité de geler l'évaluation — ou à tout le moins de la plafonner — pour certaines

catégories de propriétaires, notamment les personnes à la retraite. Le système des taux variables de taxation constitue également l'une des mesures qui seront étudiées par les maires. Le président de la CUM a invoqué, pour sa part, la possibilité d'imposer un plafond au pourcentage d'augmentation des taxes dans le cas de certains propriétaires d'immeubles qu'ils habitent eux-mêmes. Le conseiller Prescott s'est également déclaré favorable à certains plafonnements, notamment pour les retraités.

Commission permanente

M. Hamelin a déclaré que la commission permanente des finances et de l'évaluation de la CUM sera saisie, dès sa prochaine séance, du dossier des taxes. C'est cette commission qui fera l'étude

de diverses mesures proposées par les élus. Par la suite, la commission formulera des recommandations auprès du comité exécutif, qui les acheminera au conseil. Enfin, une fois approuvée par les élus, le dossier des réformes sera adressé au gouvernement. Les élus n'auront pas une minute à perdre s'ils veulent obtenir des correctifs à temps pour le prochain budget de la CUM.

Le maire Corbeil a émis l'opinion que le système de l'impôt foncier reste le meilleur pour financer les gouvernements locaux. C'est également, selon lui, le seul qui permet aux villes de conserver leur autonomie de financement. Cependant, selon M. Corbeil, il y a des iniquités engendrées par le marché immobilier et le système de répartition des

coûts. C'est ce qu'il faudra corriger, selon lui, avec le concours de tous les élus de la CUM. Faudra-t-il procéder à une nouvelle réforme fiscale? Non, selon M. Corbeil, à la condition de corriger ce qui ne va pas dans le système actuel.

Le maire d'Anjou a finalement déploré que le gouvernement du Québec n'ait pas tenu sa promesse de devenir lui-même un contribuable à part entière en payant la totalité de ses taxes foncières. Cette promesse formulée lors de la réforme fiscale n'a jamais été tenue puisque, d'ajouter M. Corbeil, le gouvernement persiste à ne verser que des « en-lieu » de taxes plutôt que d'acquitter les factures à leur pleine valeur, ce qui prive les municipalités de revenus importants.

Moins de dépenses et la taxe d'eau aux locataires, disent les propriétaires

MARIANE FAVREAU

Coincés entre la Régie du logement qui refuse les fortes augmentations de loyers qui s'imposeraient en regard de la valeur des propriétés, et les augmentations de taxes qu'aucune autorité ne régit, les propriétaires de Montréal souhaitent qu'on réduise les dépenses municipales et qu'on impose à nouveau la taxe d'eau aux locataires.

Des propositions en ce sens, faites par le chef du Parti civique, Claude Dupras, ont été applaudies hier soir lors d'une assemblée organisée par la Ligue des propriétaires de Montréal.

Le conseiller Michel Prescott, représentant le maire Doré, a dû élever la voix pour expliquer aux quelques 350 personnes présentes que seule une petite portion de l'augmentation du compte de taxes provient de dépenses additionnelles de la nouvelle administration.

Mais les propriétaires présents, arborant une étiquette chiffrant leur augmentation de taxes, ont plutôt approuvé le conseiller indépendant Nick Auf der Maur. Il estime qu'on ne peut toujours blâmer les autres niveaux de gouvernement (la CUM parce qu'elle est responsable de l'évaluation, et Québec parce qu'il a fait la loi). Le budget de dépenses municipal, c'est uniquement le conseil qui l'a adopté, avec ses \$135 millions de dépenses supplémentaires imputées aux proprios, assure-t-il.

Claude Dupras propose pour sa part que l'administration coupe des maintenant \$50 millions de dépenses, soit 3,6 p. cent du budget, pour rester au niveau de l'inflation. Qu'elle remette en vigueur la taxe d'eau. Et qu'elle prévoit un crédit de taxe de \$0,26 du \$100 d'évaluation, diminuant ainsi le taux de la taxe à \$2,28 (ce qui équivaldrait environ aux \$50 millions précités).

Il rappelle que Montréal est la deuxième ville la plus taxée de

l'île, après Verdun. Plusieurs ont un taux de taxes de moins de \$2.

Le maire de Dollard-des-Ormeaux, M. Ed. Janiszewski, convient que le système fiscal actuel ne marche pas et qu'il faut le revoir. Mais surtout, il insiste sur la responsabilité des élus de limiter leurs dépenses. M. Prescott trouve aussi que le système n'a pas de bon sens puisqu'il y a des écarts importants entre des maisons semblables dans différents quartiers.

Enfin, le vice-président de la Ligue, M. Claude Desroches, a suggéré une série de mesures pour limiter les dépenses: que les élus cessent d'offrir toutes sortes de services, et les citoyens d'en exiger toujours plus. Et que le taux de taxe reste uniforme pour tous.

De nombreux propriétaires ont exposé leur cas, en début d'assemblée. « Je me sens coupable de n'avoir qu'une augmentation de 25 p. cent », de dire M. Auf der Maur devant ces exemples.



PHOTO P.H. TALBOT, LA PRESSE
Des parents ont dressé hier des piquet devant l'école primaire de la Sablière, fréquentée par 810 garçons et filles.

Terrebonne: des parents veulent fermer toutes les écoles

JEAN-PAUL CHARBONNEAU

Persuadés qu'il s'agit de la meilleure manière de hâter le règlement du conflit qui a privé de cours, hier, près de 10 000 écoliers, des parents de la Commission scolaire des Manoirs ont décidé de fermer toutes les écoles.

La première offensive a été portée à la rentrée des élèves hier matin de l'école primaire de la Sablière. Cette école est fréquentée par 810 garçons et filles.

Rencontrés alors qu'ils dressaient des piquets devant cette école de Terrebonne, des parents ont clairement indiqué que devant l'extrême lenteur des commissaires et des autorités gouvernementales à régler ce conflit qui met en péril l'année académique de milliers de garçons et filles, ils avaient décidé de passer à l'action.

Après avoir réussi à fermer une 11e école — les 10 autres l'avaient été à la suite d'une décision du conseil des commissaires — les parents sont retournés à la maison où ils ont mis en marche une chaîne téléphonique afin de réunir le plus grand nombre possible de participants ce matin. La commission scolaire des Manoirs compte 20 écoles.

« Nous nous donnons rendez-vous devant l'école de la Sablière avec l'intention de nous diviser en groupes pour aller ailleurs », déclare Mme Nicole Beaudin.

Agissant en quelque sorte comme porte-parole du groupe, Mme Beaudin a poursuivi en disant que si les parents voulaient que les enfants retournent à l'école afin de réussir leurs cours, il fallait absolument qu'ils prennent la situation en main.

« L'an passé nous avons attendu, ajoute-t-elle, et lorsque

nous avons décidé de passer à l'action, il était trop tard. Nos jeunes ont, au cours de l'année académique 1985-86, perdu 93 jours d'école, c'est trop. Nous n'avons aucunement l'intention que la même chose se répète cette année. Le ministre Claude Ryan fait dire qu'il surveille la situation de près. Il étudie. Il est bien chanceux car nos enfants eux ne peuvent pas étudier. Nous sommes même prêts à subir une hausse des taxes scolaires si le gouvernement manque d'argent pour régler le conflit! »

Pour sa part, Isabelle Lacasse qui fréquente la polyvalente Vanier, à Laval, est elle aussi bien « tannée » de la situation. « Au début, dit-elle, c'était le fun. Mais plus maintenant. Prendre l'auto pour aller à l'école, ça coûte cher. Nous n'avons pas les moyens. » Ses trois compagnes sont aussi fatiguées d'être victimes de ce long conflit.

Lettre à tous les parents

Pendant qu'un porte-parole du ministre de l'Éducation faisait savoir que M. Ryan était tenu informé du déroulement du conflit et qu'il n'avait pas l'intention d'intervenir pour le moment, le secrétaire général de la commission scolaire des Manoirs, M. Claude Hamer, faisait état que des lettres signées par le président du comité de parents, M. Jacques Richer, étaient sur le point d'être mises à la poste.

« Dans les lettres, explique le secrétaire général, M. Richer demande à tous les parents de garder leurs enfants à la maison pour hâter un règlement du conflit. »

Si le mouvement est suivi, les 12 500 écoliers de la commission scolaire des Manoirs seront en congé forcé, mardi. Lundi, ils ne seront pas en classe non plus, mais il s'agit d'un congé pédagogique prévu au calendrier scolaire.

Paniqués, les gens réclamaient du renfort

Quatre maisons rasées rue de l'Épée

MARTHA GAGNON

« Appelez les pompiers de Montréal, ça brûle trop! »

Pris de panique, plusieurs résidents de la rue de l'Épée, à Outremont, réclamaient du renfort, hier matin, en voyant l'incendie se propager à travers les toitures de six immeubles de trois étages, abritant plus d'une vingtaine de logements.

Debout au milieu de la rue, le directeur du service des incendies d'Outremont, M. Claude Tremblay, restait sourd aux cris des mécontents. « Il y a suffisamment d'hommes; on fait de notre mieux », répétait-il à la ronde.

Deux conseillers municipaux, Akos de Muszka et Gérard Pelletier, le suivaient pas à pas. « N'hésitez pas à demander l'aide des pompiers de Montréal; je vous y autorise. Les gens s'énervent. Il y a plus de deux heures que ça brûle! », disaient-ils, inquiets eux aussi.

Les pompiers de Montréal ne sont jamais venus; le directeur n'a pas voulu. D'ailleurs, qu'auraient-ils pu faire de plus à ce moment-là? L'incendie vorace avait déjà atteint son point culminant. Quatre bâtiments étaient lourdement endommagés; il ne restait que les murs de brique.

Heureusement, l'évacuation des gens s'est effectuée sans difficulté. Certains ont même réussi à sortir leurs meubles. On a vu des hommes transporter une grosse horloge grand-père tandis qu'une femme fuyait son immeuble avec des sacs remplis de vêtements et de souvenirs. Sur les balcons des maisons voisines, il y avait des sofas, des tables, des lampes, etc.

La plupart des victimes sont de conditions modestes. Parmi elles se trouvent plusieurs familles monoparentales.

Tout cela avait pourtant dé-



Le feu courait d'un toit à l'autre.

PHOTO ROBERT NADON, LA PRESSE

buté par un feu de hangar, d'apparence anodine, au troisième étage, vers 8 h 30. « On était certain que tout se terminerait rapidement », dit Michèle Tremblay, l'une des locataires, qui reproche aux pompiers d'Outremont d'avoir mis trop de temps à s'organiser et à attaquer le feu.

Avec d'autres, elle envisage d'intenter un recours collectif contre la ville et le service des incendies. « Nous pensons qu'il y a eu un manque d'efficacité. C'est scandaleux! »

Mme Debora Chapman, mère de deux enfants, étudiante en arts plastiques, a tout perdu. Originnaire d'Argentine, elle habite le Québec depuis seulement deux ans. Comme plusieurs autres locataires, elle n'a pas d'assurances. Ce qu'elle trouvait le plus scandaleux hier, c'est que personne ne se souciait de son sort. Elle n'avait vu aucun représentant de la ville.

Les pompiers d'Outremont, semble-t-il, n'étaient pas assez nombreux au début, de sorte que le feu a vite pris des proportions incontrôlables. Dans les premiers instants, ils étaient cinq, dont deux seulement ont

pu commencer à combattre l'incendie. Les autres s'occupaient des équipements. Il n'y avait alors qu'une échelle et un camion-pompe. Deux pompiers qui patrouillaient sont vite arrivés sur les lieux, mais l'incendie avait déjà considérablement progressé.

Au fur et à mesure que les flammes s'enflaient, les effectifs augmentaient. Les pompiers de municipalités voisines, à l'exception de Montréal qui ne fait pas partie du service d'entraide, ont été appelés à la rescousse. Au plus fort de l'incendie, vers 10 h 30, ils étaient plus de soixante. Plusieurs travaillaient à percer les toits pour isoler le feu. Les pompiers de Saint-Laurent avaient apporté une deuxième échelle. On a mis plus de quatre heures à maîtriser les flammes.

Des conditions difficiles
Imperméable aux critiques, le directeur du service des incendies d'Outremont affirme qu'il n'a absolument rien à se reprocher. « On a travaillé dans des conditions difficiles: il y avait de la neige sur les toits et les balcons; le feu courait d'un toit à l'autre. On a fait ce qu'on a pu. »

A ceux qui se demandaient pourquoi les pompiers avaient combattu l'incendie à l'avant plutôt qu'à l'arrière des maisons, dans la ruelle, là où il avait débuté, le directeur Tremblay et d'autres pompiers répondent: « C'est la seule technique à utiliser dans de tels cas, pour enrayer la propagation. »

Le président de l'Association des pompiers de Montréal, Michel Lefebvre, n'est pas surpris des difficultés qu'ont connues ses collègues d'Outremont. « Le problème de ces petites municipalités est le même depuis toujours. Elles n'ont pas suffisamment d'effectifs pour intervenir efficacement dès le début du feu. Pourtant, ce sont les trois premières minutes qui sont les plus importantes. Après, le feu double d'intensité à toutes les trente secondes. »

M. Lefebvre ajoute que ces municipalités ont, toutefois, peu d'incendies. « C'est pourquoi celui d'hier a soulevé autant de réactions dans la population. »

Les pompiers d'Outremont ne font jamais appel au service d'incendie de la ville de Montréal. S'ils le faisaient, ils devraient en payer la note.

\$12 millions pour les voies d'accès au pont Jacques-Cartier

PIERRE BELLEMARE

Une somme de \$12 millions sera consacrée au réaménagement complet des voies d'accès menant au métro de Longueuil et au pont Jacques-Cartier, là où de sérieux bouchons de circulation se forment régulièrement à l'heure de pointe du matin.

« On approuvera officiellement ce projet à l'occasion du prochain sommet socio-économique de la Montérégie, au mois de mai », affirme le maire de Longueuil, Jacques Finet.

Au terme de ces assises, qui consistent essentiellement à faire la sélection de divers projets parmi la liste établie par les intervenants régionaux, le gouvernement québécois mettra \$400 millions à la disposition de la Montérégie pour que celle-ci puisse passer à l'action. Cette région, rappelons-le, s'étend de Sorrel à Valleyfield, et jusqu'à la frontière des États-Unis.

Selon le maire Finet, le projet visant à réaménager les voies d'accès au métro et au pont Jacques-Cartier compte parmi la vingtaine qui sont d'ores et déjà

acceptés, avant même la tenue du sommet que dirigera le ministre des Affaires municipales, André Bourbeau.

En outre, le maire de Longueuil a confié qu'une firme de consultants est présentement à réaliser une étude, dont l'objectif est de trouver des solutions au problème de plus en plus aigu du stationnement aux alentours du métro.

« Il est fort probable que l'on doive envisager un nouveau stationnement en hauteur, pour être en mesure de répondre aux besoins actuels et futurs », indique M. Finet.

Finalement, le maire fait savoir que les usagers du métro et des autobus de la STRSM profiteront éventuellement de nouveaux abris, surtout nécessaires en période de froid intense.

Ces abris seront aménagés juste en dessous du futur réseau de passerelles vitrées qui, reliées à l'ensemble des édifices entourant le métro, convergeront vers cette station. Le coût global de ces passerelles, évalué entre \$4 et \$5 millions, sera toutefois absorbé par les propriétaires des immeubles environnants, en vertu d'une entente intervenue avec la ville.

« Ils veulent ma tête, mais je suis là jusqu'en 1991 »

— Jacques Toupin, vice-président de la FTQ

LISA BINSSE

■ « Ils veulent ma tête. Mais je suis en poste jusqu'en 1991 et les membres n'ont pas l'intention de me débarquer. J'ai été élu par les 140 000 membres, non par les permanents. Je suis le patron. Jamais je ne reprendrai à mon emploi les permanents congédiés. »

C'est en ces termes sans équivoque qu'a riposté hier M. Jacques Toupin, président de la section locale 500 des Travailleurs unis de l'alimentation et du commerce, à la demande d'expulsion faite à la FTQ par l'Association des employés de syndicats du Québec. L'association représente tous les permanents des TUAC, dont les trois permanents congédiés par M. Toupin en septembre 1985. Deux autres ont été congédiés en 1986.

M. Toupin, aussi président du conseil provincial des TUAC et l'un des vice-présidents de la FTQ, regrette que ce conflit interne soit rendu public et prenne de ce fait une coloration politique. Il a demandé au président de la FTQ, M. Louis Laberge, d'intervenir auprès de l'association pour tenter de trouver une solution au conflit, mais il ne se fait pas d'il-

lusions : il ne pense pas qu'un règlement soit possible, convaincu qu'on veut sa tête.

La demande d'expulsion a été faite la semaine dernière à M. Laberge. Elle était accompagnée d'un dossier noir, volumineux, qui retrace l'historique de ce conflit interne à la section locale 500. M. Toupin considère qu'il ne s'agit pas vraiment d'un dossier noir, mais plutôt un « ramassis » de décisions de différents tribunaux.

M. Roger Longchamps, président de l'association, a affirmé cette semaine au cours d'une rencontre avec *La Presse* que M. Toupin était « anti-syndical et un modèle à suivre pour les patrons ». Il le compare même au propriétaire du Manoir Richelieu.

Conflit d'intérêts

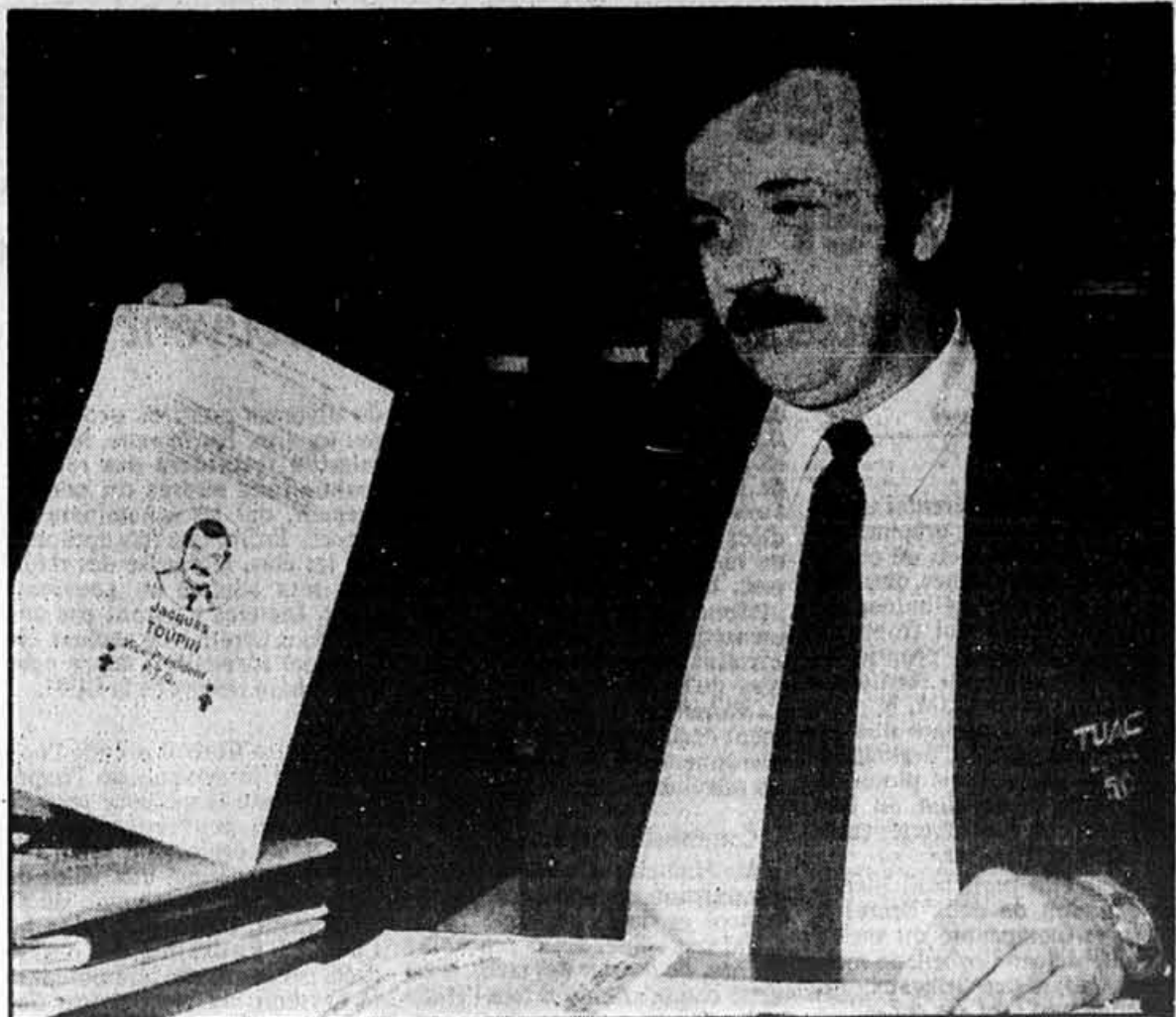
M. Toupin a tenu à préciser hier qu'aucun des 21 permanents actuellement à son emploi, n'a signé la pétition qui accompagne la demande d'expulsion. Outre des permanents d'autres sections locales, les signataires provenant de la section 500 sont ceux qui ont été congédiés.

Il affirme que le congédiement des trois permanents ne constitue

pas un règlement de compte, mais est relié au non respect d'une directive interne interdisant aux représentants syndicaux d'être propriétaires d'un commerce qui les placerait en conflit d'intérêts avec les buts du syndicat. La décision de congédier les trois permanents, a-t-il dit, a été prise à la suite de plaintes provenant des membres du syndicat.

Le conflit remonte à août 1983, alors que quatre permanents décidaient de former une compagnie et achetaient en mai 1984 une tabagie. M. Henri Larivière, secrétaire-archiviste de l'association et un des permanents congédiés, a expliqué cette semaine que rien dans les règlements du syndicat n'interdisait une telle initiative à l'époque. Cette pratique est tolérée par d'autres sections locales des TUAC, qui a environ 35 000 membres au Québec.

M. Toupin a reconnu hier qu'il n'y avait à l'époque aucune directive en ce sens. Cette directive n'a été adoptée par le comité exécutif du syndicat qu'en septembre 1984. Elle fut ensuite renversée par l'assemblée générale, mais le comité exécutif décida de la maintenir. M. Toupin, tout en soulignant qu'il s'agissait d'une assemblée « paquetée », note qu'en vertu des statuts et règle-



Jacques Toupin, vice-président de la FTQ, contesté par des permanents syndicaux : « Je reste. »

ments du syndicat, l'assemblée générale, souveraine lors de la tenue d'élections, perd cette souveraineté sur une question de directive interne.

Le section 500, note M. Toupin, représente un certain nombre de magasins de variétés semblables au dépanneur acheté par

les trois permanents (un a cédé sa part dans le commerce), d'où le conflit d'intérêts.

Malgré les efforts que les permanents disent avoir faits pour vendre le commerce, ils ont été suspendus et, par la suite, congédiés par le syndicat, en septembre 1985. C'est cette « saga » judiciai-

re qui se poursuit toujours entre M. Toupin et les employés congédiés.

Les deux autres permanents congédiés en 1986 l'ont été pour des « irrégularités » commises, selon M. Toupin, dans le cours d'une négociation impliquant des membres de la section 500.



PHOTO MICHEL GRAVEL, LA PRESSE.

La grève des chargés de cours de l'Université de Montréal a entraîné l'annulation de plusieurs cours, mais l'institution est demeurée ouverte, les lignes de piquetage étant rares et peu imposantes.

U de M: grève timide des chargés de cours

ANDRÉ PRATTE

■ Plusieurs étudiants de l'Université de Montréal ont vu certains de leurs cours annulés hier à la suite du déclenchement d'une grève générale illimitée par les 1 000 chargés de cours de l'institution.

Si la plupart des cours des étudiants réguliers ont été donnés, les 2 000 étudiants de la Faculté d'éducation permanente qui avaient des cours hier soir en ont été privés.

Les locaux de l'institution étaient accessibles sans difficulté et les professeurs à temps plein ont donné leurs cours.

Les piquets de grève dressés par les syndiqués n'étaient que symboliques : 5 ou 6 piqueteurs devant deux ou trois pavillons du campus, deux heures le matin, deux heures le midi et deux heures en début de soirée.

La situation devrait être sensiblement la même aujourd'hui.

Les chargés de cours ont débrayé pour forcer la partie patronale à faire des concessions dans les négociations en cours en vue de la signature de leur première convention collective.

Les chargés de cours sont des professeurs à temps partiel, embauchés pour donner un ou quelques cours pour une session. À l'Université de Montréal, ils dispensent entre 30 et 50 p. cent des cours, dont la presque totalité des cours de l'éducation permanente et entre un et trois cours sur cinq dans plusieurs départements au niveau du baccalauréat et des certificats.

Faible participation

Ces syndiqués ne sont apparemment pas très mobilisés : seulement une centaine d'entre eux ont participé à l'assemblée générale durant laquelle le vote de grève a été pris.

Les étudiants interrogés hier matin ne semblaient pas trop inquiets quand à l'impact de la grève sur leur session, en autant qu'elle ne dure qu'une semaine ou deux.

Plusieurs avouaient apprécier le répit que leur accord le débrayage, qui se produit en pleine « semaine de rush », où sont concentrés examens et remises de travaux.

Certains étaient sympathiques aux revendications des chargés de cours :

« C'est dommage que ce soit encore nous qui payions, mais il faut bien qu'ils aient des conditions de travail qui ont de l'allure », a soutenu Jacques Beland, étudiant en sciences politiques.

L'Association générale des étudiants de la Faculté d'éducation permanente elle-même, dont les 12 000 membres sont privés de tous leurs cours, a fait savoir qu'elle appuyait le geste des chargés de cours.

« Leurs revendications sont les mêmes que les nôtres, ils veulent des conditions qui leur permettent de fournir un enseignement de qualité », a expliqué le secrétaire général de l'association, M. Denis Sylvain.

En présence d'un conciliateur nommé par le ministère du Travail, les parties ont convenu hier de négocier intensivement au moins jusqu'à dimanche.

Du côté normatif, la revendication du syndicat sur la reconnaissance de l'ancienneté pose le plus de problèmes.

En vertu de la demande syndicale, un chargé de cours qui a donné un cours aurait priorité pour dispenser ce cours et les cours similaires pour les sessions suivantes.

L'université ne serait prête à lui accorder une telle priorité qu'après qu'il eût donné un cours à quelques reprises, ce qui permettrait de s'assurer de sa compétence.

Au chapitre des salaires, l'écart entre les parties est très important.

Les chargés de cours sont présentement payés \$2 475 pour un cours de 45 heures, ce qui comprend la préparation du cours et la correction des examens et travaux. À l'Université du Québec à Montréal (UQAM), les chargés de cours reçoivent \$3 100 pour le même travail.

Les chargés de cours de l'Université de Montréal demandent un salaire de \$3 700 par cours, plus des compensations pour l'absence de bénéfices sociaux, ce qui porte la revendication à \$4 700, deux fois plus que le montant actuel.

À noter qu'à l'UQAM, les chargés de cours sont aussi en négociation pour le renouvellement de leur convention collective. Leur syndicat songe à recourir à la grève vers la fin du mois de mars si les négociations n'avancent pas.

Secteur public: le gouvernement ne respecte pas sa parole, dit la CSN

LISA BINSSE

■ La CSN affirme que certains textes des conventions collectives de ses membres dans le secteur public ne traduisent pas ce qui a été convenu avec le gouvernement en décembre dernier. Ces textes ne sont pas conformes aux ententes intervenues et d'importants principes sont remis en question, soutient Monique Simard, vice-présidente de la CSN.

Les textes sur certains points négociés directement entre le président de la CSN, M. Gérard Larose, et le premier ministre Robert Bourassa, a-t-elle dit, ne concordent pas avec ce qui a été convenu entre les deux hommes.

La CEQ a des problèmes de concordance semblables sur des points jugés importants par certains groupes, notamment les enseignants de commission scolaire. Quant à la FTQ, elle ne signale aucun problème insurmontable.

La Fédération des affaires sociales, présentement réunie en conseil fédéral, doit se pencher aujourd'hui sur un plan d'action prévoyant divers moyens de pression pour forcer le gouvernement à respecter sa parole. Hier, des syndiqués ont manifesté devant les locaux abritant le comité patronal des négociations.

M. Yves Lessard, président de cette fédération, a déclaré que la grève n'est pas encore envisagée comme moyen de pression. Mme Simard veut régler ce désaccord avant la fin de la semaine. Sinon, des moyens de pression devront être envisagés.

M. Maurice Charlebois, président du comité patronal de négociation du secteur de la santé et des services sociaux, rejette formellement les affirmations de M. Lessard.

Il affirme que la partie patronale respecte l'entente intervenue dans ce secteur le 18 décembre

dernier. « L'ensemble des points que la partie syndicale voulait voir précisés l'ont été à sa satisfaction. Les dernières rencontres laissent d'ailleurs entrevoir clairement un aboutissement conforme aux accords intervenus. »

Les retraites

Selon Mme Simard, la non-concordance des textes avec les ententes comporte plus que des peccadilles. Des principes majeurs sont en cause, dont le remplacement des personnes qui prennent des retraites anticipées.

Elle précise que l'entente convenue entre MM. Larose et Bourassa sur le programme de retraite anticipée, qui doit entrer en vigueur bientôt, prévoit que les départs prévus n'entraîneront pas une baisse de l'emploi. Le désaccord porte là-dessus et Mme Simard s'en inquiète. Quelque 3 000 ou 4 000 salariés de la CSN doivent bénéficier de ce program-

me au printemps. Qu'arrivera-t-il s'il n'y a pas d'entente sur une garantie de remplacement?

« Sur de nombreux points, a-t-elle dit, le gouvernement ne reconnaît plus sa parole. » Mme Simard s'explique mal ce recul du gouvernement. Elle reconnaît que les ententes de principe ont pu déplaire à certains ministres et aux associations patronales. « Il y a peut-être de la discorde, mais ce n'est pas une raison pour revenir sur une parole. »

« Si le gouvernement a des problèmes avec les associations patronales, dit-il, qu'il le dise. Pour notre part, nous avons mis de l'eau dans notre vin. Nous avons fait des choix douloureux et nous en assumons les conséquences. Le gouvernement doit en faire autant. » En plus de créer un climat de travail malsain, dit-elle, ce retour en arrière aura aussi pour conséquence « de nous faire perdre à tout jamais toute confiance de pouvoir encore négocier quelque chose dans le secteur public. »

Offrez-vous la stéréo RCA

Panneau de connexion vidéo-audio stéréo

28" Modèle FMR722

- Panneau de connexion vidéo-audio stéréo
- Compatibilité avec le système audio-vidéo à commande numérique
- Tube-image COTY 110" à écran carré

999⁹⁵\$

Télécommande numérique

Regroupe les fonctions télécommandables d'un système vidéo RCA complet dans une seule télécommande. L'utilisateur peut actionner ce téléviseur et un VCR RCA compatible, sans quitter son fauteuil. Modèle VMT395

749⁹⁵\$

ATELIERS ÉLECTRONIQUES

BROSSEAU

3256 Grande-Allee St-Hubert J4T 2S5 678 3430
31 Evangéline Granby J7G 6N4 378-0139 Mtl. 871 8407

TIMKEN ROULEMENT À ROULEAUX CONIQUES

2517, 1400 (CORN) HONOLULU 805, 1001, 1002 (Lansdowne)
1226, rue Notre-Dame Ouest 1204, 1001, 1002 (St-Jacques)
6901, rue Larry Est 51-Lansdowne
1122, 1001, des Laurentides (rue Saint-Patrick)

Ouvert le samedi avant-midi 937-7423

DEPUIS QU'YVONNE ET GÉRARD UTILISENT LES ANNONCES CLASSÉES DE LA PRESSE ILS VENDENT RAPIDEMENT!

POUR VENDRE VITE VITE VITE IL NOUS FAUT LA PRESSE HEIN GÉRARD

285-7111

LES ANNONCES CLASSÉES

La Presse

LES PRIX 1986 DU CONSEIL DU PATRONAT DU QUÉBEC

NOM DES PRIX: Prix du Conseil du Patronat 1986.

MONTANT DES PRIX: \$5,000 chacun

OBJECTIFS: Rendre hommage à deux personnalités québécoises: a) l'une pour une réalisation personnelle et exceptionnelle à la promotion de l'éducation économique et / ou de l'entreprise privée au Québec en 1986; b) l'autre pour une contribution personnelle et exceptionnelle à la promotion de l'éducation économique et / ou de l'entreprise privée au Québec au cours de l'ensemble de sa carrière.

ELIGIBILITÉ: Toute personne résidant au Québec est éligible à l'exception des gens d'affaires toujours actifs et des personnalités politiques en fonction. À titre d'exemple, est éligible toute personne agissant à titre d'universitaire, de journaliste, de fonctionnaire, de commissaire industriel, d'enseignant, de chercheur, de dirigeant d'organisme, etc.

PÉRIODE DE MISE EN CANDIDATURE: Du 1er janvier au 1er mai 1987.

REMISE DU PRIX: Lors de l'Assemblée générale annuelle du C.P.Q., le 11 juin 1987.

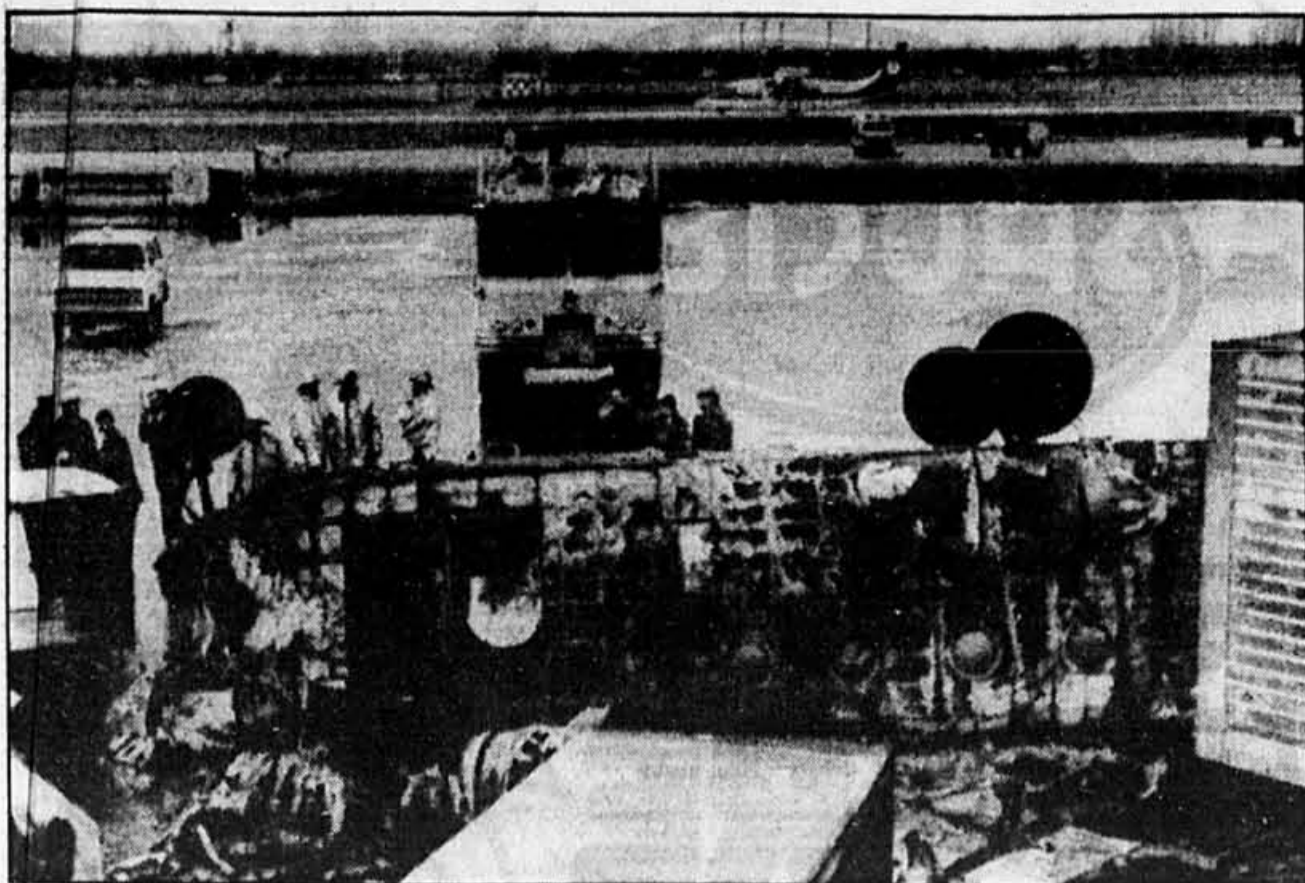
MEMBRE DU JURY: Président: M. Jean-Marie Toulouse
École des Hautes Études Commerciales

Membres: M. Jacques Gagnon (Alcan)
M. Patrick O'Hara (IBM)
M. Claude Beauregard (Bell Canada)
M. Richard Lefrir (Texaco Canada)

MISE EN CANDIDATURE

Une personne est mise en candidature sur présentation d'une formule officielle délivrée par le secrétariat du C.P.Q. La candidature doit être appuyée et justifiée par au moins trois personnes. Le consentement écrit du (de la) candidat(e) est requis. Les noms des candidat(e)s ne seront pas rendus publics, sauf ceux des gagnant(e)s.

Pour information: (514) 288-5161



Le carcasse calcinée est tout ce qui reste d'un bimoteur turbopropulsé qui a pris feu hier en atterrissant à l'aéroport de Détroit. LASERPHOTO AP

Détroit : un bimoteur s'écrase devant des centaines de témoins

Associated Press
DÉTROIT

■ Un bimoteur de ligne transportant 19 personnes s'est écrasé et a pris feu hier en atterrissant à l'aéroport de Détroit, s'écrasant sur une camionnette de ravitaillement avant de s'immobiliser près du terminus, sous les yeux de centaines de voyageurs horrifiés. Neuf des occupants de l'appareil ont été tués et 20 autres personnes ont subi des blessures, dont dix au sol.

Le bimoteur turbopropulsé, un Casa 212 de fabrication espagnole, a viré subitement vers la droite, a capoté et a pris feu, avant de s'écraser sur la camionnette. L'avion, notifié par la compagnie Northwest Airlink, venait de Mansfield, Ohio et avait fait escale à Cleveland.

Les victimes sont le pilote, le copilote et sept passagers. Les dix autres personnes qui se trouvaient à bord ont toutes subi des blessures plus ou moins sérieuses.

La camionnette était la propriété de la compagnie Sky Chief, une entreprise d'approvisionnement qui dessert la plupart des vols de Northwest à l'aéroport. Le chauffeur du véhicule a relaté qu'il avait soudain aperçu un avion en flammes qui foncait droit sur lui. « Je n'avais plus le temps de m'enfuir », a-t-il dit. Il fut projeté à plusieurs pieds de distance par le choc et ses vêtements prirent feu, mais il réussit par miracle à éteindre les flammes et fut secouru quelques instants plus tard.

Une équipe d'experts devait arriver dans la soirée à Détroit, venant de Washington, pour ouvrir l'enquête sur cet accident.

L'aéroport métropolitain de Détroit est le 12e en importance aux États-Unis. L'an dernier, il a écoulé 15 millions de passagers.

Pierre Foglia



Le courrier du genou

■ Au dernier courrier je m'étais dit que le prochain serait le plus fin de tous, que je ne garderais que les plus jolies choses que je recevrais, que je me ferais une chronique de vos trouvailles... Il doit bien y avoir trois mois de cela et je suis encore loin du compte! Si m'en tenais à ma promesse, il s'en faudrait, et de beaucoup, que je rende jusqu'au bas de cette chronique avec vos seules finesses... Ne vous étonnez pas alors que je noircisse un peu, pour remplir les creux!

Voici tout de même les quelques perles pêchées dans l'océan de vos aimables banalités... D'abord un mot d'enfant que me rapporte sa mère: *Mon fils quatre ans, entre dans un pet shop et voit un perroquet pour la première fois. Il me pose quelques questions, puis une dernière à laquelle il répond lui-même: «Dis m'man, pourquoi il a beaucoup de couleurs? C'est parce qu'il a été dessiné par des enfants?»* (Nathalie Viens de Laval)...

D'un ex-Bagwan qui s'était payé le voyage au Colorado pour se prosterner aux pieds du gourou aux Rolls, que les Américains ont finalement renvoyé chez lui: *J'étais un disciple exemplaire, quand le gourou pétait, je respirais à fond!*

D'une fille qui ne veut pas que je dise son nom: *Je travaille dans un bureau où nous sommes une vingtaine de femmes. Quand je compte le temps et l'argent qu'elles consacrent à «s'habiller» j'ai le sentiment décourageant que la féminité sur cette planète est le business florissant d'une société d'emballage...*

Une histoire m'a fait rire. Une folie, pure poésie. L'histoire de Claude Leduc de Montréal, qui me raconte qu'il est allé au cimetière avec sa mère, l'automne dernier, se recueillir sur la tombe de son père, mort un mois plus tôt...

Nous étions silencieux, je priais à ma manière, je pensais à quand j'étais petit, à comment était mon père, etc... c'est alors que maman a dit quelque chose d'assez bizarre, elle a dit: «C'tu d'valleur qu'il soit là immobile, lui qui aimait tant marcher!»

Je ne sais pas pourquoi, je suis parti à rire. Et le pire, maman aussi. On essayait de se retenir, mais c'était plus fort que nous. Là au cimetière, rire comme des fous.

On s'est arrêté d'un coup.

En retournant à l'auto, maman me donnait le bras, lourde et paisible comme après avoir beaucoup pleuré.

Parlant de poésie j'en reçois encore beaucoup. Ce n'est pourtant pas faute d'en avoir dit des horreurs... D'ailleurs madame Amanda Gagné de Sherbrooke s'offusque grandement de ce que je dis «pouètes» au lieu de poètes. Et, on l'applaudit bien fort, elle s'en offusque en vers de 12 pieds.

Pouète, c'est pourtant bien ce que je veux dire. C'est en tout cas le bruit exact que je veux faire avec ma bouche, un peu comme si elle était pleine de bouillie que je splasherai dans vos lunettes Ginette, pardon, Amanda.

Sans rire, avez-vous déjà pensé à la somme d'énergie gaspillée pour trouver des mots qui finissent par des sons pareils, et pour équilibrer des lignes de la même longueur?

Qui sait si, canalisée autrement, cette énergie n'eût pas contribué à faire avancer l'humanité de quelques précieux pas...

On me dira qu'il est permis de douter, quand on se penche, par exemple, sur les écrits du cercle féminin de création littéraire et poétique de la Haute-Yamaska, il est permis de douter, disais-je, qu'en transformant en courant alternatif leur énergies poétiques on obtiendrait assez de jus pour éclairer le salon où elles se réunissent une fois par mois.

Par contre, il n'est pas dit que ces dames-là, pour la plupart d'honnêtes cuisinières, ne réussiraient pas à améliorer considérablement la recette de la blanquette de veau, si elles retournaient à leurs fourneaux, au lieu de se mêler de faire rimer des mots...

Pour dire toute la vérité, depuis quelques temps, je reçois moins de finesses que de délires charismatiques. La sainte peste. Heureusement, il y a parfois des miracles... de drôlerie. Comme cette lettre d'un missionnaire en Asie: *«Foglia, vous n'êtes pas obligé de croire au Petit Jésus, ni à Adam et Eve, d'ailleurs Darwin a très bien démontré, à partir de quelques femurs de facteurs et quelques mâchoires de singes, que l'homme descendait du raton-laveur qui est lui-même descendu de la montagne, il y a de cela très très longtemps, un mardi après-midi, je crois.*

Donc rien de vous obligé à croire au Petit Jésus et à sa mère et à son père. Mais branchez-vous. Si vous n'y croyez pas, cessez d'écrire Son Nom partout...

Dans la même veine d'humour sacerdotal, une carte postale de Venise représentant l'intérieur de l'église San Sebastiano, et à l'endos, cette réflexion d'un monsieur qui signe simplement Léo: *«Il y a tant de touristes dans les églises en Italie, et ils se conduisent avec si peu de civilité, que les prêtres italiens ont cet air agressif des locataires obligés de faire visiter leur appartement, parce que la maison vient d'être mise en vente...*

Et pour finir ce n'est pas une lettre. C'est une histoire qui est arrivée, un dimanche soir.

Un dimanche soir, 11 h 30. Une fille attend l'autobus 71 à Longueuil. Il fait très froid.

L'autobus arrive. La fille monte, montre sa carte.

— Faites voir encore, insiste le chauffeur. Et après vérification: «C'est pas valable cette carte-là. C'est la carte de la CTCUM. Il vous faudrait celle de la CTRSM.»

La fille ne savait pas. Le chauffeur s'impatiente. Il attend que la fille paie son billet. Elle fouille dans ses poches, dans son sac: pas un sou.

— Je regrette, je ne peux pas vous embarquer, dit le chauffeur.

— Voyons donc, répond la fille. Vous n'allez quand même pas me laisser marcher jusqu'au métro par ce froid-là, et à cette heure-là. J'ai une carte quand même, ce n'est pas comme si je n'avais rien...

Le chauffeur se tourne alors vers les passagers: — Vous qui avez payé, la laisseriez-vous montrer gratuitement?

Personne ne répond, sauf un gros bonhomme au premier rang: — Non, répond-il indifférent, sans lever les yeux de son journal.

À pied, la fille a mis 25 minutes pour arriver au métro.

C'est tout. Aucun crime, aucune infraction. Le chauffeur est irréprochable, le passager du premier rang aussi. Pas d'infraction. Rien. Rien que l'infinie médiocrité des bourgeois dans leur bon droit, un dimanche soir, en banlieue, en banquise, en non-lieu.

SOLDE DE DUVETS

RABAIS DE 35-40% SUR LES PRIX ORDINAIRES

COUVRE-LITS DE DUVET D'OIE BLANCHE CONFORTABLES

	Modèle A Garantie 25 ans	Modèle B Garantie 5 ans	OREILLERS DE DUVET
JUMEAU 63 x 86 po	149,90 20 onces	129,90 19 onces	STANDARD 64,90
DOUBLE 78 x 86 po	179,90 26 onces	159,90 25 onces	«QUEEN» 79,90
«QUEEN» 86 x 90 po	199,90 30 onces	179,90 29 onces	«KING» 99,90
«KING» 102 x 90 po	239,90 36 onces	219,90 34 onces	

SOLDE DE FUTONS

RABAIS DE 20-40% SUR LES PRIX ORDINAIRES

	FUTON 6 POUCES	BASE DE LIT PLIANTE	HOUSSE DE FUTON
JUMEAU	95,90	85,90	29,90
DOUBLE	109,90	105,90	39,90
«QUEEN»	125,90	115,90	49,90

Les prix ordinaires sont déterminés par un sondage effectué auprès de quarante magasins de Montréal.

les duvets ungava (Itée)

10, av. des Pins ouest, 2e étage, au coin du boul. St-Laurent

287-9276



Société de transport de la Communauté urbaine de Montréal

AVIS

Conformément aux exigences de l'article 257 de la Loi sur la Communauté urbaine de Montréal, (L.R.Q., chapitre C-37-2), voici la publication du calendrier pour l'année 1987 des assemblées ordinaires publiques du Conseil d'administration de la Société de transport de la Communauté urbaine de Montréal tel qu'adopté lors de l'assemblée ordinaire publique du 29 janvier 1987:

DATE	HEURE	ENDROIT
19 février	19 h 30	Centre Communautaire - Sarto-Desnoyers 1335, chemin Bord-du-Lac - Salle S-023 Dorval, Qc (près de l'avenue Claude)
12 mars	19 h 30	Centre Claude-Robillard Salon des Dignitaires 1000, rue Émile Journault Montréal, Qc (entre les rues St-Hubert) et Christophe Colomb)
2 avril	19 h 30	Ville de Saint-Léonard Bibliothèque municipale de Saint-Léonard Salle d'activités 8420, boulevard Lacordaire Saint-Léonard, Qc (coin boulevard Robert)
7 mai	19 h 30	Salle du Buffet Ciociaro Salle Sestino 8600, boulevard Maurice-Duplessis Rivière-des-Prairies, Montréal, Qc (coin Alexis-Carrell)
4 juin	19 h 30	Ville de Saint-Laurent Centre des Loisirs 1870, rue Decelles Saint-Laurent, Qc (près boulevard Laurentien)
2 juillet	19 h 30	Association montréalaise pour les aveugles 7010, rue Sherbrooke Ouest Montréal, Qc (angle Mayfair)
27 août	19 h 30	Cité de Côte-Saint-Luc Hôtel de ville — Salle du Conseil 5801, boulevard Cavendish Côte-Saint-Luc, Qc
24 septembre	19 h 30	Le Grand Hôtel Grand Salon 770, rue University Montréal, Qc (entre St-Jacques et St-Antoine)
22 octobre	19 h 30	Cité de Verdun — Hôtel de ville 4555, avenue Verdun Verdun, Qc
19 novembre	19 h 30	Centre culturel et sportif Roussin 12125, rue Notre-Dame Est Pointe-aux-Trembles, MtL, Qc (angle boul. St-Jean-Baptiste)
17 décembre	19 h 30	Ville de Pierrefonds — Hôtel de ville 13665, boulevard Pierrefonds Pierrefonds, Qc

Le Secrétaire
Jean Y. Nadeau, avocat

Dilater une valve du coeur sans chirurgie ni anesthésie

Une première canadienne hier à Montréal

CHARLES DAVID

■ Première au Canada, hier matin, où une équipe de cardiologues-hémodynamiciens de l'Institut de cardiologie de Montréal a réussi une valvuloplastie mitrale percutanée chez une patiente de 69 ans qui doit rentrer chez elle demain.

Cette dilatation de la valvule mitrale — comme traitement de la sténose mitrale (étroitesse congénitale ou acquise empêchant l'écoulement normal du sang entre l'oreillette et le ventricule gauche, donc diminuant le débit artériel) — a été réalisée sans intervention chirurgicale et sans anesthésie ce qui va permettre à la patiente de récupérer plus vite et d'écourter sa période de convalescence.

Cinq ponctions ont été réalisées sur l'artère fémorale pour permettre l'introduction de cathéters-ballons qu'on a soufflés pour permettre la dilatation de la valvule mitrale. Cette opération se faisait, ces dernières années, lors d'une intervention à coeur ouvert avec tous les risques et complications éventuels.

Première au Canada, cette opération a été réalisée depuis quelque temps en Europe et aux États-Unis. Hier matin, c'était au tour des Drs Raoul Bonan et Thor Dyrda de l'Institut de Cardiologie de la mettre, avec succès, en pratique. L'Institut de Cardiologie compte désormais utiliser régulièrement cette technique.

**havre
DES
prairies**

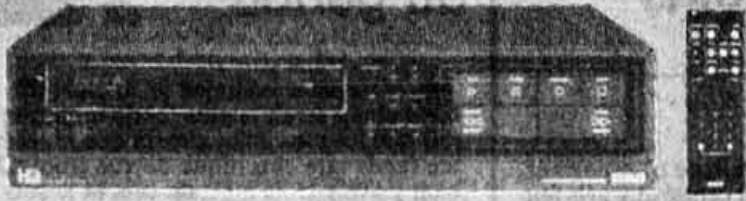
CONDOMINIUMS
AU BORD DE L'EAU
de 76,000\$ à 129,000\$

4094 rue de la Seine, Laval
(BOUL. LEVESQUE PRÈS 87e AVE.)

682-3553

OUVERT POUR VISITE

RCA



MAGNÉTOSCOPE VHS Modèle VMT-390

- Télécommande à infrarouge
- Programmation à l'écran 4 pro./1 an
- Câblsélecteur intégré
- Effets spéciaux

599\$

J.m. **SAUCIER**

RCA



TÉLÉCOULEUR 14"

- Modèle EMR-350W
- Syntonisation UHF-VHF
- Tube-écran XL-100

299\$

GRATUITEMENT

LE CHIEN

Nipper

RCA



RCA

STÉRÉO

MAGNÉTOSCOPE VHS Modèle VMT-395

- Système de réduction de bruit Dolby
- Télécommande à infrarouge compatible avec la télé
- Câblsélecteur intégré
- Programmable 4 émissions/1 an
- Effets spéciaux

749\$

RCA

TÉLÉCOULEUR 14"

Modèle EMR-341

- Télécommande à infrarouge 14 fonctions
- Câblsélecteur intégré
- Syntonisation électronique

399\$

RCA

MONITEUR COULEUR 26"

Modèle FMR-623ER

- Télécommande 18 fonctions
- Convertisseur intégré
- Prise pour adaptateur stéréo
- Affichage à l'écran
- Entrée/sortie pour vidéo/audio

799\$

RCA

TÉLÉCOULEUR 20"

Modèle FMR-425W

- Syntonisation VHF-UHF
- Tube-écran teinté XL-100

369\$

RCA

MONITEUR COULEUR 28"

Modèle FMR-722

- Télécommande vidéo compatible 31 fonctions
- Câblsélecteur intégré
- Affichage à l'écran
- Entrées et sorties audio/vidéo

999\$

RCA

TÉLÉCOULEUR 20"

Modèle FMR-460

- Télécommande numérique ChannelLock
- Réglage image automatique
- Convertisseur intégré

449\$

RCA

STÉRÉO MONITEUR COULEUR 28"

Modèle FMR-2623

- Tube-écran carré
- Panneau de connection à 10 prises
- Télécommande compatible à 55 fonctions
- Câblsélecteur intégré

1199\$

RCA

TÉLÉCOULEUR 21"

Modèle FMR-476ER

- Tube image carré
- Syntonisation électronique
- Télécommande 18 fonctions
- Convertisseur intégré
- Affichage à l'écran

579\$

RCA

CAMESCOPE VHS

HQ MagnétoSCOPE VHS intégré

- Viseur électronique
- Objectif F1.2 avec zoom 6.1
- Équilibre du blanc automatique
- Sensibilité 7 LUX
- Micro intégré

Mallette de transport K 043 incluse

1599\$

AVEC TOUT ACHAT D'UN PRODUIT

RCA

TÉLÉCOULEUR MAGNÉTOSCOPE CAMÉRA «CAMCORDER» SYSTÈME DE SON

RCA

TÉLÉCOULEUR 20"

Modèle GMR-641

- Télécommande à infrarouge
- Câblsélecteur intégré
- Cabinet de style contemporain

699\$

J.m. **SAUCIER**

LA TRANQUILLITÉ AU FOYER

J.M. SAUCIER vous offre la tranquillité au foyer grâce à sa garantie de 80 mois pouvant couvrir les pièces, la main-d'œuvre et le service à domicile moyennant un léger supplément.

GRATUIT 1000\$

CLUB VIDÉO GRATUITS EN LOCATION DE FILMS. Une valeur de 1000 à 1500\$ applicable sur la location de films de votre club vidéo à l'achat d'un magnétoSCOPE ou d'un téléviseur de 500\$ et plus.

PLUS DE 3 000 FILMS VHS

FRAIS D'INSCRIPTION 28\$

SANS FRAIS

Utilisez votre carte de crédit sans frais additionnels. Demandez votre carte J.M. SAUCIER

******* SERVICE 5 ÉTOILES**

- Une équipe de techniciens diplômés
- Un équipement de contrôle ultra-moderne dépassant les normes.
- Un service autorisé sur garantie des plus grandes marques.
- Réparation sur appareils hors garantie.
- Flotte de camions pour service à domicile.

MONTREAL 10099, Saint Laurent 389-3541	SAINT-LEONARD 6860 est. Jean Talon 251-0600	POINTE-CLAIRE 471 Nord, Saint Jean 694-9180	DRUMMONDVILLE 740 Ouest, boul. Saint-Joseph 474-2727	GATINEAU 1100 Ouest, boul. Maloney (819) 561-6911
LONGUEUIL 2904, chemin Chambly 651-0070	SHERBROOKE 2400 Ouest, King 563-9191	OTTAWA NEPEAN 727 0159	OTTAWA VANIER 522, Montclair Rue Saint-Laurier 744-7890	MAINTENANT 9 SUPER MAGASINS

TÊTES D'AFFICHE

Guy Pinard

Échos du Salon nautique

Annette Roux, présidente de l'entreprise française qui construit les voiliers Bénéteau, a visité le kiosque de son agent commercial au Québec, où elle a été accueillie par **Bentley Collins**.

Rick Green, exceptionnel défenseur du Canadien, s'est beaucoup intéressé aux embarcations motomotrices lors de son passage au salon.

Pierre Marcil, d'Oxfam Québec, est heureux de pouvoir profiter de l'hospitalité de **Jacques Dagenais**, de Yachting Sport Pigeon, pour solliciter la générosité des visiteurs pour l'achat d'un bateau de pêche pour la Guinée.

Bernard Vermesh et **André Filteau**, respectivement directeur général et directeur sportif de la Fédération de voile du Québec, sont heureux des résultats de leurs initiatives sur le marché de l'embarcation usagée.

Raymond Dupuis, de Dupuis Marine, à Cartierville, et **René Lemire**, de Princefibre, à Princeville, sont des visiteurs assidus au salon malgré les projets d'agrandissement de leurs usines qu'ils surveillent du coin de l'œil.

Georges Emmerson Caza est heureux de l'accueil qu'a reçu son projet de circuit de ski nautique de vitesse auprès du public. Une douzaine d'épreuves sont déjà au programme de la prochaine saison.

Martine Huot, de l'agence Triple Vision, assume encore une fois cette année la responsabilité du défile de mode.

Jean-François et **Genevieve**, les enfants du directeur général **Robert Charette**, sont tous deux impliqués dans le salon, Gene-

viève oeuvrant au sein de l'administration, et Jean-François à titre d'exposant (société Trilline).

Roger Laroche, chroniqueur de la circulation à Radio-Canada, s'y connaît certainement plus en voile dont il est un mordant qu'en champagne puisqu'il se permet d'affubler du nom de « Quilecot » l'élixir de la Veuve Cliquot!!! Soulignons que Roger est organisateur de la deuxième édition du Challenge Québec Yachting, qui sera présenté le 8 août dans le cadre du premier Festival des voiles de Longueuil, présenté par **Normand Gravel**, directeur de la promotion à la revue Québec Yachting, et **Martin Lelièvre**, directeur des loisirs.

AU GÉNÉRIQUE

Le Musée des beaux-arts de Montréal offrira aux Montréalais, à partir de demain et jusqu'au 5 avril, l'occasion de voir les expositions itinérantes du Musée, intitulées *Céramiques anciennes du Nouveau-Monde, Les arts de l'Islam, objets du quotidien, Splendeurs de l'Orient et Sculptures européennes du 20^e siècle*. Pour informations: 285-1600.

C'est demain que débute l'exposition *L'art verrier en Wallonie, de 1802 à nos jours*, à la Maison de la culture Marie Uguay. Si toutes les pièces sont de la qualité de celle qui illustre l'affiche, cela risque d'être fort intéressant. Pour informations: 872-2044.

Kuno Fasel, directeur général de l'hôtel Le Quatre-Saisons, est heureux de souligner que son établissement vient de remporter le «prix Cinq diamants» de l'American Automobile Association pour une sixième année consécutive. Seulement 50 hôtels nord-américains ont mérité ce prix.

Claude Corbo, recteur de l'UQAM, a été récemment élu président du groupe régional de Montréal de l'Institut d'administration publique du Canada, pour un mandat de deux ans.

Omer Crêteau, directeur du Service de l'enseignement des sciences comptables de l'École des Hautes études commerciales, recevait récemment le prestigieux titre de *Fellow comptable agréé*, le 5^e professeur à recevoir cet honneur distingué.

Roberto Aspri, président pour le Québec de l'Ordre des fils d'Italie au Canada, annonce que les *Lions d'or au mérite* seront remis le samedi 11 avril, au Château Champlain, à des personnalités qui auront laissé leur marque dans différents domaines d'activités. On peut réserver auprès de **Francesco Pantaleo**, au 271-2281.

Le nom du président de la campagne de souscription de la Fondation Palli-ami s'écrit *Gulbault* et non *Guilbault* comme je l'ai malencontreusement écrit. Le «i» de trop est dû à une erreur d'inattention, et le «e» de trop est imputable au communiqué de la fondation. Décidément, ce n'était pas la journée de *Me Jean Gulbault*...

Aurèle Theriault, directeur général de la Fédération des francophones hors Québec, annonce la nomination de **Sylvio Morin** au poste d'attaché de presse.

Le Dr R. Greiche est fier à juste titre du «Prix du meilleur commerce 1987 - titre or, catégorie optique», reçu le 26 février dernier par la société Greiche & Scaff optométristes.

Léonard de Vinci et l'architecture de son temps, tel est le thème de la conférence que prononcera **Jean Guillaume**, directeur du Centre d'études sur la Renaissance à l'Université de Tours, en France, dimanche, à 15 h. Cette conférence est présentée par le Musée des beaux-arts de Montréal en avant-première pour l'exposition *Léonard de Vinci, ingénieur et architecte*, qui sera présentée du 22 mai



Sur les traces de son patron

Ginette Beaucage, secrétaire de **Roger D. Landry**, président et éditeur de *La Presse*, entreprenait mardi dernier sa carrière de «conférencière» lors d'une soirée organisée par le collège LaSalle. Et pour s'assurer qu'elle pourrait se concentrer sur son allocution, **M. Landry** avait demandé à son chauffeur, **René Primeau** (à gauche), de régler les problèmes de transport...

PHOTO DENIS COURVILLE LA PRESSE

au 8 novembre 1987. Pour informations: 285-1600.

Theodore Portier, consul général de Suisse à Montréal, présidera à l'ouverture officielle de l'exposition *Collection de l'Association Pierre Pauli, art textile contemporain, oeuvres choisies*, dimanche, à 14 h 30, au Musée d'art de Joliette. L'exposition sera ouverte au public jusqu'au 19 avril. Pour informations: 1-756-0311.

De Bangkok à Chiang-Mai: Image de la Thaïlande, tel est le thème d'une exposition de photos de **Daniel Danis** qui sera présentée au Musée d'art de Saint-Laurent, du 8 au 29 mars. Pour informations: 747-7367.

René Masino sera le coordonnateur de la série de six concerts offerts par les élèves de la Faculté de musique de l'Université de Montréal, au Musée Marc-Aurèle

le Fortin, le dimanche à 15 h, du 8 mars au 12 avril.

Le 22 février n'existait pas pour la Fédération des producteurs de fruits et légumes du Québec, et le 23 tombait un dimanche, s'il faut se fier à son calendrier...

Pierre Jeannot, président directeur général d'Air Canada, a accepté la présidence de la levée de fonds de la Maison québécoise du théâtre pour l'enfance et la jeunesse. L'objectif de cette campagne de durée illimitée a été établi à **Pierre Jeannot** \$150 000.



La fédération *Loisir littéraire du Québec* célèbre cette année son 25^e anniversaire de fondation, et la directrice **Jeanne-Mance Dubé** entend marquer l'événement. L'organisme a été fondé en 1961 par **Soeur Rose de l'Assomption**, sous le nom de leunesses littéraires du Canada.

Claude Corbo, recteur de l'UQAM, et **Albert Jessop**, sous-ministre aux Affaires culturelles, inaugureront récemment l'exposition *150 ans de graphisme publicitaire au Québec*, aux Archives nationales, à Québec. Cette exposition se poursuivra jusqu'au 29 mars, au pavillon Casault de la Cité universitaire.

La «Garantie des maisons neuves» de l'A.P.C.H.Q. annonce la tenue d'un cours de photos d'éléments architecturaux de maisons neuves ouverts à tous les étudiants de la région de Québec. Le premier prix sera de \$500 et la date-limite d'inscription a été reportée au 25 mars 1987. Pour informations: **Lucie Daoust**, 1-800-361-4572.

A SAMEDI

ROULEZ SUR LES 16 PNEUS DE L'IMPORTÉE JAPONAISE DE GRANDEUR FAMILIALE LA PLUS VENDUE EN AMÉRIQUE DU NORD*

Nous voulons parler de la Nissan Sentra. Car il ne s'agit pas d'une seule voiture, mais de quatre. Le coupé sport Sentra : fringant et délégué, il possède un moteur de 1,6 litre à arbre à cames en tête et une boîte manuelle 5 vitesses. La Sentra GXE 4 portes : une routière grand confort à un prix tout aussi confortable. La familiale Sentra à 4 roues motrices : elle va partout, fait n'importe quoi, est idéale pour une famille qui grandit. La Sentra E : une berline pour la famille, à un prix avantageux.

LE MEILLEUR PRIX
Comparez les modèles de base à 4 portes.† À 9 987 \$*, vous verrez que le prix d'une Nissan Sentra E n'est pas battable. Ni par Toyota, avec sa Corolla DLX. Ni par Honda, avec sa Civic 4 portes. Ni par Mazda, avec sa 323 Deluxe. Vous dépenseriez au moins 600 \$ de trop en achetant l'une de ces voitures concurrentes.

LE MEILLEUR TEMPS POUR ACHETER. MAINTENANT!

*Basé sur les renseignements du rapport Ward sur les automobiles et de R.L. Polk pour l'année civile 1986, pour les voitures à 4 places ou plus.



LA BERLINE 2 PORTES



LE COUPÉ SPORT



LA BERLINE 4 PORTES



LA FAMILIALE

*Le prix mentionné est celui qui a été suggéré par le fabricant pour le modèle de base à 4 portes en date du 1^{er} février 1987. Les frais de livraison, l'immatriculation ou les taxes sont en supplément. Le concessionnaire peut demander un prix inférieur. †L'équipement peut être différent dans les modèles concurrents.

NISSAN SENTRA



AUTO GOUVERNEUR INC.
1501, boul. des Laurentides
Laval 668-1650
CITÉ NISSAN
3500 ouest, rue Jean-Talon
Montréal 739-3175
2085 ouest, St-Catherine
(Centre-Ville) Montréal 932-6677
ST-LÉONARD NISSAN INC.
7770, Colbert, St-Léonard 374-4421

CHOMEDY NISSAN INC.
2465, boul. Labelle
Laval 682-4400
GARAGE MODELAUTO INC.
12230 est, rue Sherbrooke
Pointe-Aux-Trembles 645-4546
STE-EUSTACHE NISSAN LTÉE
801, boulevard Saucé, Ste-Eustache 472-8666
BRUCY AUTO INC.
900, boul. Harwood, Vaudreuil 455-1434

BROADWAY AUTOMOBILE LTÉE
7550, rue Broadway
Ville Lasalle, 366-8931
ALEXANDER NISSAN
4100, Chemin Gascon
St-Louis De Terrebonne
477-1444
FAIRVIEW NISSAN LIMITÉE
345, boul. Brunswick
Pointe-Claire 697-9141

BAILLARGEON NISSAN
760, rue St-Charles est
Longueuil 677-8953
METRO NISSAN INC.
2125, rue Notre-Dame, Lachine 634-7211
MERCIER NISSAN INC.
55, boul. St-Jean-Baptiste ouest
Ville Mercier 691-9641
BELLEMARE NISSAN LTÉE
10305, avenue Papineau, Montréal 382-2780

LABELLE NISSAN
818, boul. Labelle, Blainville 430-4120
MANOIR NISSAN INC.
225, boul. Brien, Repentigny 585-5824
GARAGE DUMOULIN LIMITÉE
8115, boulevard Lévesque, St-François
Laval 665-7450
BROSSARD NISSAN INC.
9005, boul. Taschereau
Brossard 445-9811

La femme moderne est devenue un ordinateur ambulant

GEORGES LAMON

Si la femme d'aujourd'hui qui travaille à l'extérieur du foyer — par nécessité, faut-il convenir — représente, en réalité, une ressource économique importante, tant pour sa famille que pour la société, elle doit aussi être au foyer « un ordinateur ambulant aux programmes multiples ». Cette femme moderne est continuellement coincée entre les besoins continus des membres de sa famille et ceux de son travail. Pendant que le mari est déjà au boulot, elle n'a pas encore quitté son domaine familial.

En quelques mots, Mme Manon Vennat, présidente du Bureau de commerce de Montréal et vice-présidente de Spencer Stuart, une société de conseillers de direction (chasseurs de cadres supérieurs), a su camper une image très différente de celle que l'on se forme de la femme d'aujourd'hui. Entre la super-femme idéalisée au travail et celle qui est chez elle, il y a un fossé énorme, a-t-elle laissé entendre. « Le problème, a-t-elle enchaîné, c'est qu'on ne voit que l'image et qu'on néglige la réalité. »

Enterrer le mythe de la super-femme

Dans un exposé qui ne devait traduire en premier lieu que « des réflexions quasi-humoristiques

assaisonnées d'un gros grain de sel » et fondées sur son expérience personnelle, Mme Vennat a choisi d'enterrer le mythe de la super-femme, en particulier dans le monde des affaires. Et ceci à quatre jours de la Journée internationale de la femme.

Cette femme « aux multiples facettes et aux nombreux talents », comme on l'a qualifiée dans la présentation, n'a pas manqué de rappeler les statistiques voulant que les femmes forment actuellement 41 p. cent de la main-d'œuvre au Canada; leur groupe a augmenté de 120 p. cent entre 1966 et 1982, alors que l'élément masculin n'a progressé que de 35,6 p. cent.

« Si les femmes ne travaillaient pas à l'extérieur du foyer, a souligné Mme Vennat, 61 p. cent des familles canadiennes seraient sous le seuil de la pauvreté. » Et encore elles doivent se contenter de emplois les moins rémunérateurs. Elles forment, en réalité, les deux-tiers du contingent des travailleurs touchant le salaire minimum.

Quant aux emplois d'échelon supérieur, elles en sont presque absentes. Seulement 8 p. cent d'entre elles occupent un poste de gestion ou d'administration. Aux États-Unis, 50 p. cent des gestionnaires au bas de l'échelle sont des femmes mais à peine deux p. cent d'entre elles atteignent des échelons supérieurs. Seulement 2,5 p.



Manon Vennat PHOTO D'ARCHIVES

cent des administrateurs de société sont des femmes.

40 p. cent de femmes propriétaires de PME

Heureusement, dans le secteur des affaires, la situation commence à s'améliorer; les femmes y entrent en plus grand nombre. Mais pas encore assez, selon elle.

« En 1984, près de 40 p. cent des très petites PME appartenaient à des femmes, a précisé Mme Vennat. Cela ne les empêche pas de devoir faire « de la haute voltige d'un trapèze à l'autre entre la famille, l'amour et l'indépendance financière. »

Finalement, la conférencière a souhaité qu'on en arrive à un équilibre même si cet équilibre délicat et fragile demande beaucoup de maturité. « Ce n'est pas facile mais c'est un choix excitant, a-t-elle conclu ajoutant qu'il faudra faire les bons choix. »

La famille demeure le coeur de la société québécoise

NORMAN DELISLE
Presse Canadienne
QUÉBEC

La famille forme encore le coeur de la société québécoise mais le processus de formation et de dissolution des familles est « en pleine effervescence », constate une étude que vient de publier le Bureau de la statistique du Québec.

L'étude intitulée *Les ménages et les familles au Québec* a été compilée par une équipe sous la direction de Louise Duchesnes. On y étudie l'évolution de la famille québécoise de 1951 à 1981, à travers les statistiques.

Il y a encore 85 p. cent des Québécois qui vivent dans une famille, constate l'analyse qui puise ses chiffres dans tous les recensements depuis 1951.

Mais les familles sont soumises à diverses transformations sociales : chute de la fécondité, chute du mariage, hausse du nombre de divorces et augmentation du nombre de naissances hors du mariage.

Par contre la taille des familles est beaucoup plus homogène.

On constate que parmi les couples, 242 45 Québécois vivent en situation « d'union libre ». Il y a 208 435 parents qualifiés de monoparentaux.

En additionnant les familles « époux-épouses » et les familles monoparentales, on obtient 1 671 500 familles composées de

5 491 200 personnes, soit 85 p. cent de la population totale.

La comparaison entre 1951 et 1981 permet de constater que les familles sont cependant beaucoup plus petites.

En 1951, 35 p. cent des familles comptaient cinq personnes ou plus.

En 1981, seulement 16 p. cent des familles ont cinq personnes ou plus.

En 1951, il y avait au Québec 52 000 familles où on comptait neuf personnes ou plus. Trente ans plus tard, on ne compile plus les statistiques sur les familles de neuf personnes ou plus car c'est une situation rarissime.

Le vieillissement de la population est également significatif : l'âge moyen de la population était de 24,8 ans en 1951. Il est grimpé à 29,7 ans en 1981.

Quant aux familles monoparentales, leur nombre a sensiblement augmenté en trente ans. Elles sont passées de 85 000 en 1951 à plus de 208 000 en 1981.

Mais en 1951, les veuves constituaient la catégorie la plus nombreuse des chefs de familles monoparentales tandis que maintenant, ce sont des femmes divorcées ou séparées.

Autre détail montrant une forte évolution des mentalités : il n'y avait au Québec en 1951 que 638 enfants vivant dans une famille dont l'état matrimonial de la mère était célibataire. En 1981, il y en avait 27 530, soit 43 fois plus.

Par ailleurs, au recensement de 1981, 242 345 personnes déclarent vivre en « union libre », c'est-à-dire sans être mariés légitimement.

L'étude du Bureau de la statistique révèle que chez les Québécoises de 20 à 24 ans, 12,3 p. cent déclarent vivre en union libre, contre 9,4 p. cent dans l'ensemble du Canada, 5 p. cent en Grande-Bretagne, 8,2 p. cent en France et ... 44 p. cent en Suède.

D'autre part, 9 330 ménages québécois se déclaraient formés en 1981 de deux compagnons, soit des unions libres homosexuelles. Statistiquement, il s'agit d'un phénomène marginal mais les couples homosexuels ne déclarent pas tous leur cohabitation aux recenseurs.

Enfin, d'autres données considèrent le taux de fécondité de la Québécoise qui est en chute libre depuis 1951.

Cette année-là, le nombre moyen d'enfants par femme était de 3,85. Il est maintenant de 1,4.

En 1951, l'âge moyen des femmes qui accouchaient était de 29,6 ans. Il est maintenant de 27,5 ans.

Important prix de génie à un chercheur de l'IREQ

« Pour sa contribution exceptionnelle dans le domaine de l'électrochimie et à l'avancement de cette science », un ingénieur chimiste attaché à l'Institut de recherche d'Hydro-Québec (IREQ), M. Ashok Vijh, s'est vu décerner, hier, à l'Hôtel Ritz-Carlton, par M. Jacques Lefebvre, vice-président du Conseil des Arts du Canada, le prix commémoratif Izaak-Walton-Killam en génie du Conseil des Arts du Canada pour 1987.

Ce prix — accompagné d'une bourse de \$50 000 — couronne la « brillante carrière de cet ingénieur chimiste ». Comme l'a souligné M. Lefebvre, le prix Izaak-Walton-Killam ne récompense pas une réalisation particulière mais tient à rendre un hommage mérité à des chercheurs qui ont vu leur candidature proposée et retenue par des spécialistes de leur domaine.

M. Vijh — habitué, semble-t-il aux honneurs (il a reçu en 1979, le Prix Noranda de l'Institut de Chimie du Canada, le Prix Urgel-Archambault en 1984 et l'Ordre du Québec en 1987) — a, en plus d'autres contributions, réalisé, en 1973, une véritable percée internationale avec son étude de l'interface semi-conducteur-électrolyte — *Electrochemistry of Metals and Semiconductors* — qui lui a valu le Prix Lash-Miller de la Electrochemical Society.

Au-delà de ses qualités de chercheur, qui sont désormais largement reconnues, M. Ashok Vijh — qui détient une maîtrise en Sciences de l'Université du Punjab (Inde) et un doctorat en électrochimie de l'Université d'Ottawa — a réussi à créer à l'IREQ un centre de recherche électrochimique mondialement reconnu. Il est actuellement maître de recherche à l'IREQ et professeur à l'INRS-Energie, Université du Québec.

Le CSF précise sa position sur les techniques de reproduction

Le Conseil du statut de la femme tient à préciser que c'est bien la fécondation *in vitro*, et non l'insémination artificielle, comme un article de *La Presse* le laissait entendre hier, qui coûte \$1 500, mais n'offre qu'environ 5 p. cent de chances de succès au lieu des 20 p. cent souvent avancés par les praticiens de cette technique.

La mise en garde servie mardi par la présidente du Conseil, Mme Francine McKenzie, ne concerne donc pas uniquement l'insémination artificielle, mais bien l'ensemble des techniques de la procréation dont les femmes seraient portées à minimiser les coûts et les implications, et à surestimer le taux de réussite. Mme McKenzie rencontrait les médias à l'occasion du lancement du document *Enjeux*, qui présente un bilan des recherches menées par le Conseil sur ces biotechnologies au cours des dernières années.

Le Conseil recommande en outre aux cliniques d'infertilité — il y en a onze au Québec, alors que les centres de planning familial sont au nombre de 27 — d'allonger à 24 mois le délai de 12 mois (de relations sexuelles infécondes) qu'elles imposent actuellement aux couples qui demandent un traitement d'infertilité.

Enfin, le Conseil étudiera, les 19 et 20 mars, l'opportunité de recommander au gouvernement de légiférer pour que les dons de sperme ou d'ovules ne soient plus anonymes.

VALIQUETTE

(DE LAVAL)

GAGNE LE PRIX DU MEILLEUR COMMERCE dans l'industrie du couvre-plancher

MERCI

à LAVAL, ST-EUSTACHE et MONTRÉAL, STE-THÉRÈSE

DE NOUS AVOIR ÉLUS LES MEILLEURS

- MEILLEUR SERVICE
- MEILLEURE QUALITÉ
- MEILLEUR PRIX

Best Business Award™

1986-87

Prix du Meilleur Commerce

LE PRIX DU MEILLEUR COMMERCE^{MC} est accordé aux compagnies montréalaises qui ont été élues par les consommateurs comme étant...

LES MEILLEURS EN COUVRE-PLANCHER

Un rendez-vous avec l'expérience...

VALIQUETTE

(DE LAVAL)

RICOUVREMENT DE SOL DÉCORATION

BOUL. DES LAURENTIDES

BOUL. ARTHUR-SAUVÉ

AUTOROUTE 640

AUTOROUTE 640

BOUL. LABELLE

LAVAL

ST-EUSTACHE

STE-THÉRÈSE

667 6150

472 7152

435 1907

Un témoin de Jéhovah ne peut pas forcer son fils à faire du porte-à-porte

JOYCE NAPIER

La Cour d'appel du Québec a décidé hier qu'un père avait le droit d'enseigner la religion à son jeune fils mais qu'il ne pouvait pas lui imposer de l'accompagner, comme il l'avait déjà fait, lors de visites à domicile qu'il effectuait pour prêcher l'Évangile.

Dans un arrêt unanime, les juges Fred Kaufman, Maurice Jacques et Melvin Rothman, expliquent que la foi du père, qui est témoin de Jéhovah, n'était pas en litige dans cette affaire mais bien la façon dont le père enseignait cette foi.

« L'enseignement religieux n'est pas différent d'autres enseignements, écrit le juge Jacques. Il doit être adapté à l'âge et à la maturité de l'élève. Cela est élémentaire. »

Dans leur arrêt, les trois juges résument l'histoire en question. Un couple qui vivait en concubinage devait se séparer en 1980. Un petit garçon était né de cette union et on décidait de laisser l'enfant avec sa mère. Le père, un ancien chauffeur d'autobus de la

STCUM, se fit témoin de Jéhovah l'année suivante et quitta son emploi pour mieux servir sa nouvelle église.

C'est alors que le père commença à emmener son fils, âgé de trois ans à l'époque, à des réunions entre adeptes et à ses visites à domicile.

Quelques années plus tard, la mère de l'enfant devait s'adresser à la Cour supérieure afin qu'on permette au père de ne voir l'enfant qu'aux trois semaines, qu'on l'empêche d'emmener l'enfant aux réunions et aux visites à domicile. La mère avait également demandé à la cour d'ordonner à son ancien concubin de ne pas tenir des propos désobligeants à son sujet devant l'enfant.

La mère soutenait que le comportement du père nuisait au fils. On décidait également de consulter un psychologue et un psychiatre qui conclurent qu'effectivement les visites à domicile troublaient l'enfant. Le père de son côté soutenait que c'était le comportement de la mère, qui avait vécu avec trois autres hommes

depuis son départ, qui troublait l'enfant.

La Cour supérieure devait finir par trancher le litige en 1984 en donnant raison à la mère et en interdisant même au témoin de Jéhovah « d'instruire l'enfant des croyances et principes particuliers à ses vues religieuses ». Le père en appela de cette décision.

Tout en rejetant l'appel, le tribunal le plus haut de la province a décidé qu'on ne pouvait empêcher cet homme d'enseigner la religion à son fils, qui a maintenant plus de huit ans.

« La religion et la moralité vont main dans la main, et bien que la moralité ne soit pas inextricablement liée à la religion, la religion de son côté encourage une croyance en la moralité », écrit le juge Rothman.

Quant au père, conclut le tribunal, il ne devrait pas se permettre de « lancer des pierres » à la mère de son enfant qu'il accuse de changer de concubin trop souvent puisqu'avant sa conversion il habitait lui aussi avec elle sans être son mari.

L'assureur devra payer pour une auto qu'il considérait inexistante

JOYCE NAPIER

Le 11 septembre 1981 la Corvette 1979 blanche de Solange Hammarenger garée dans le stationnement des Promenades Saint-Bruno a été volée. Pas de problèmes, s'était dit la presseuse, après avoir averti la police, son assureur s'occuperait du reste.

Mais l'histoire de la Corvette blanche qui portait le numéro de série 1Z8789S436969 ne devait pas finir là, bien au contraire. Ce n'est que cette semaine que le juge Guy Boissonneault, de la Cour provinciale, a tranché la question en ordonnant à la compagnie d'assurances générales, la Souveraine, de remettre à Mme Hammarenger \$11 800 plus les intérêts.

Après avoir constaté qu'on lui avait volé sa voiture, Mme Hammarenger avait averti son courtier et un agent de réclamation. N'ayant pas reçu de nouvelles de son assureur, elle devait alors s'adresser à un avocat.

Mais l'assureur, plus que sceptique, devait, preuve à l'appui, affirmer que la voiture de sa cliente n'existait pas, qu'elle n'en était donc pas la propriétaire et qu'on n'avait pas pu la lui voler. Pour mieux convaincre le tribunal que la version de Mme Hammarenger frôlait la science-fiction, l'histoire complète de la Corvette 1979 devait être racontée.

En 1980, Richard Bergeron était propriétaire

du véhicule qui existait vraisemblablement encore à cet époque. L'année suivante toutefois, il eu un grave accident avec sa Corvette qui lui coûta la vie. L'automobile fut considérée une perte, étant donné les réparations évaluées à \$18 000, et une compagnie d'assurance devait verser \$12 460 à la succession de la victime.

La compagnie d'assurance décidait quand même de vendre la voiture à la société Les pièces automobiles Gagnon (1977) Inc. pour \$3 100. A son tour Gagnon la vendit à Pierre Prud'homme Auto Inc. pour \$4 800 et ce Prud'homme la vendit, lui, à Guy Pagé Automobiles Inc. pour \$6 500. Ce dernier décidait de réparer la voiture et de la revendre à Mme Hammarenger pour \$12 000 en juin 1981. Elle remis \$7 360 comptant au marchand de voitures d'occasion et ACE Finance s'occupa du reste.

L'avocat de la Souveraine avait soutenu pendant le procès qu'il était inconcevable, voire impossible, d'acquiescer une voiture accidentée pour \$6 250, de faire des réparations évaluées à \$18 000 pour ensuite la revendre \$12 000.

« Comme M. Pagé n'a pu témoigner, (il est décédé depuis) a conclu le juge dans son arrêt, on ne connaîtra jamais ses explications. »

Quoi qu'il en soit, de conclure le juge Boissonneault, Mme Hammarenger était propriétaire de la mystérieuse Corvette blanche et possédait effectivement une police d'assurance pour ce véhicule. La Souveraine devra rembourser sa cliente.

QUALITÉ & BAS PRIX



ZENITH Vidéo VHS modèle VR-2235

- HQ (haute qualité d'image)
- Minuterie 4 prg./14 jours
- Convertisseur de 108 canaux
- Télécommande TV/VIDEO à 17 fonctions
- Repérage automatique
- Enregistrement et lecture stéréo

899⁹⁵

Hi-Fi

Depuis plus de 25 ans

Affichage à l'écran

FISHER VIDEO VHS

Voici le dernier-né de la famille Fisher, le FVH-950, un appareil vidéo qui saura combler les plus exigeants!

- Sonorité HI-FI exceptionnelle
- 4 têtes
- HQ (haute qualité d'image)
- Décodeur stéréo intégré
- Minuterie 1an/8 prg.
- Télécommande TV/VIDEO
- Affichage à l'écran

999⁹⁵

SANYO modèle 688

- Amplificateur de 240 watt (total)
- Syntonisateur numérique avec pré-sélections
- Lecteur laser
- Egalisateur graphique à 5 bandes
- Magnétocassette jumelé avec doublage rapide
- Table tournante
- Haut-parleurs 3 voies

999⁰⁰

meuble 4057 99.⁹⁵ bisstar étalt 119.⁹⁵

AVEC LECTEUR LASER

RCI TELECOULEUR 21" modèle FMR-570

Pour le téléphile, un appareil de grande classe. Récepteur-moniteur STEREO de 21 pouces avec télécommande et 2 haut-parleurs de 5 pouces pour une sonorité incroyable. Ce télécouleur compact à écran carré est en vedette chez Atlantique au prix le plus bas, c'est garanti!

799⁹⁵

STEREO

SANYO FOUR MICRO-ONDES modèle EM-361

- Mémoire trois étapes
- Minuterie électronique
- Sonde thermique
- Affichage numérique
- Capacité 0.6 pi. cube

399⁹⁵



SONY CAMERA 8MM modèle CCDV3

Grâce à la caméra CCDV3 de Sony, vos montages vidéos rivaliseront avec ceux des professionnels. Munie d'un système d'offacement précis et d'une mise au point automatique, cette caméra transformera vos séances de tournage en une partie de plaisir et vous permettra de visionner le tout simplement en la branchant à votre téléviseur!

RABAIS DE 200.00

1599⁰⁰



MAGNASONIC MMW 3000

Vous désirez que les micro-ondes ne se passent pas pour vous? Ou il est trop coûteux? Réajustez vos positions immédiatement grâce à Magnasonic et à son Micro-ondes à 3000 watts. Facile et simple à utiliser. Découvrez le grand univers de la cuisine micro-ondes en économisant sans compter.

199⁹⁵



SHARP FOUR A MICRO-ONDES ET A CONVECTION

- Quatre modes de cuisson: micro-ondes, convection, grill à convection, mixte
- Cuisson programmable
- Affichage numérique
- Fonction Auto-Touch™

699⁹⁵



ATLANTIQUE

CES SPÉCIAUX SONT DISPONIBLES DANS NOS 140 MAGASINS

SUPER-MAGASIN PRINCIPAL
6245, boul. Métropolitain Est (sortie Langelier)
328-0955

WEST ISLAND MALL
3239, boul. des Sources
Dollard-des-Ormeaux
683-1943

SI VOUS TROUVEZ MOINS CHER NOUS REMBOURSONS LA DIFFÉRENCE

+10%

*POLITIQUE EN MAGASIN

INFORMEZ-VOUS SUR NOTRE CRÉDIT MAISON

LES MEILLEURS PRIX
LE MEILLEUR CHOIX
LE MEILLEUR SERVICE

140 MAGASINS

UN POUVOIR D'ACHAT INCROYABLE!

ATLANTIQUE IMAGE ET SON

AUSSI AVANCE QUE LA TECHNOLOGIE DE NOS PRODUITS



La nouvelle école pour surdoués de la Rive-Sud suscite intérêt et inquiétude

ANDRÉ PRATTE

■ Cinq cents étudiants de secondaire I et II, la crème des jeunes de la rive-sud de Montréal, entreront l'an prochain à la nouvelle École d'éducation internationale mise sur pied par la Commission scolaire régionale de Chambly, une école pour surdoués qui suscite beaucoup d'intérêt, mais aussi certaines inquiétudes, chez les parents et les enseignants de cette région.

L'école, une première dans le secteur public au Québec, offrira

PHOTO ROBERT NADON, LA PRESSE
Jacques L'Espérance, responsable de la mise sur pied de l'École d'éducation internationale.

à ses élèves une version enrichie du programme du secondaire, et des cours et activités visant à les ouvrir au monde, pour leur permettre ensuite d'étudier et de travailler n'importe où.

Entre autres activités, les étudiants rencontreront des membres de différents groupes ethniques et apprendront à mieux connaître leur pays et leur culture.

On tentera aussi de sensibiliser cette élite en puissance aux besoins des plus démunis de la société. Les étudiants pourraient être appelés, par exemple, à travailler de temps en temps dans une maison de vieillards.

L'école décernera à ses meilleurs élèves (la crème de la crème...), à la fin de la quatrième année du secondaire, un diplôme d'enseignement général reconnu par l'Association des écoles inter-

nationales de Genève, et à la fin d'une sixième année, un baccalauréat international reconnu par la même association, un diplôme prestigieux qui, dit-on, leur ouvrira les portes des universités de plusieurs pays.

La commission scolaire a reçu 800 demandes d'admission pour les 500 places disponibles. Elle a choisi les élèves qui ont le mieux réussi une batterie de tests de quotient intellectuel, de créativité, de français, d'anglais et de mathématiques.

Le nombre de demandes d'admission indique que l'école répond aux désirs de plusieurs parents, notamment ceux qui songeaient à envoyer leur enfant à l'école privée.

Mais le projet soulève aussi certaines inquiétudes.

Le président du syndicat des

enseignants, M. André Desjardins, croit qu'en privant les polyvalentes de la commission scolaire des meilleurs élèves, la nouvelle école y fera baisser la qualité de l'enseignement.

« La présence des enfants doués a un effet stimulant pour les autres élèves », affirme M. Desjardins.

« La perception négative qu'ont les gens à l'égard des polyvalentes, va s'accroître. Ils vont penser que tout ce qui reste dans les polyvalentes sont les élèves de moindre talent. »

Le responsable du projet à la commission scolaire, M. Jacques L'Espérance, croit plutôt que l'établissement de la nouvelle école poussera les polyvalentes à développer des programmes qui répondent aux besoins des élèves doués :

« Ça fait des années, dit-il, qu'on parlait de faire différentes choses pour les enfants doués qui s'ennuient dans nos classes, mais rien ne bougeait. »

Le syndicat ne combat pas la nouvelle école avec beaucoup de vigueur. C'est que, admet son président, plusieurs professeurs souhaitent vivement y travailler, frustrés qu'ils sont d'enseigner à des groupes difficiles sans ressources adéquates.

Autre sujet d'inquiétude : l'installation de la nouvelle école dans des locaux inutilisés de la polyvalente anglaise MacDonald-Cartier de Saint-Hubert.

« En plongeant ces élèves dans un milieu anglophone, est-on en train de les faire passer du côté anglais ? », se demande Mme Gaétane Lamontagne, présidente du comité de parents de la polyvalente André-Laurendeau, voisine de MacDonald-Cartier.

Le responsable du projet, Jacques L'Espérance, rejette cette hypothèse et il n'a pas l'intention d'isoler les deux groupes. Il souhaite même qu'ils se mélangent.

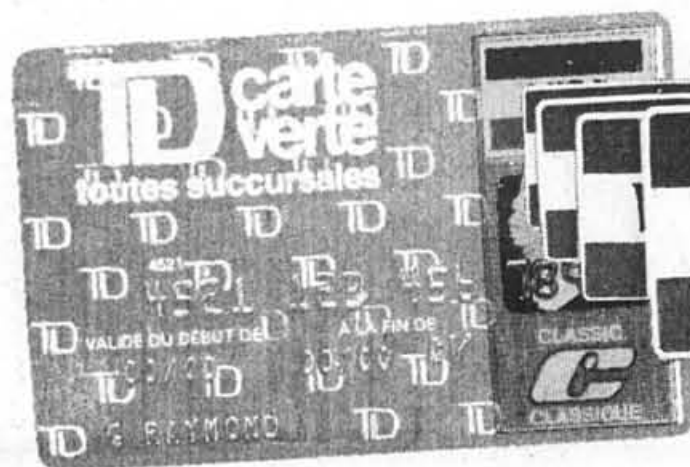
« Nous voulons former des étudiants bilingues, pour qu'ils puissent étudier ou travailler n'importe où dans le monde. »

Les élèves de l'école suivront 300 minutes de cours d'anglais par semaine au lieu des 240 minutes habituelles.

M. L'Espérance affirme que l'enseignement du français sera également enrichi « pour que les diplômés en arrivent à parler le français international. »

Le bilinguisme prôné à l'École d'éducation internationale ne sera pas à sens unique puisqu'elle accueillera l'an prochain 80 élèves anglophones qui devront suivre une partie de leurs cours en français.

GARANT!



avec Visa TD seulement...

GARANT!... les économies!

Nouveau taux d'intérêt plus bas. À partir de mars 1987, le taux d'intérêt Visa* TD sera réduit à 15,9 % par année! C'est presque 3 % de moins que notre taux précédent - et beaucoup moins que les taux actuels de nombreux autres établissements financiers et des détaillants.

Frais annuels réduits de \$12 à \$6 - et aucuns frais de transaction! À partir du 1^{er} avril 1987, l'option des frais forfaitaires annuels passera de \$12 à \$6. Et nous supprimons tous les frais de transaction.

GARANT!... le bon service!

Seule Visa TD vous *garantit* la satisfaction sur le plan du service. Ouvrez un compte Visa TD chez nous: si vous n'êtes pas entièrement satisfait de la qualité du service que vous obtenez après 90 jours, il vous suffit de nous en donner la raison et nous vous rembourserons les frais annuels de service, s'ils ont été déduits de votre compte pendant cette période.

Pour bénéficier du taux d'intérêt et des frais annuels plus bas et ne payer aucuns frais de transaction, faites une demande de Carte Verte TD avec Visa. Rendez-vous à votre succursale TD aujourd'hui. Pour avoir plus de renseignements et l'adresse de notre succursale la plus près, appelez notre Infogline Verte: 1-800-387-1500 au Québec.



le personnel fait toute la différence

*TD, usager inscrit de la marque.

Les femmes ne meurent plus d'avortements clandestins

MADLEINE BERTHAULT

« Il faut que les jeunes comprennent qu'il y a vingt ans des femmes mouraient des suites d'avortements clandestins et que ce n'est plus le cas maintenant au Québec où l'accessibilité à l'avortement est reconnue », a déclaré hier soir le Dr Henry Morgentaler à quelque 400 personnes en majorité des jeunes universitaires de Concordia.

Une étudiante venait alors de souligner qu'il y avait eu un recul de l'accessibilité depuis la fermeture de la clinique de planning du CLSC de Sainte-Thérèse et la baisse du nombre de médecins qui pratiquent des avortements à Québec par exemple. À cela le Dr Morgentaler a aussi répondu que malgré tout, le Québec est la seule province du Canada où les femmes ont véritablement le choix de poursuivre une grossesse ou non.

Le célèbre médecin ajoutait que cela est vrai même s'il y a encore du chemin à parcourir pour l'accès libre et gratuit, les avortements pratiqués en clinique privée n'étant pas couverts par le gouvernement comme ceux pratiqués dans les hôpitaux. De plus, le Dr Morgentaler reconnaît que les comités d'avortement thérapeutiques des hôpitaux ne sont pas uniformes et que les décisions dépendent des médecins et autres personnes qui y siègent. « Les décisions peuvent être arbitraires sans compter que les délais sont longs et font augmenter les risques ».

Ainsi, les listes sont chargées et les femmes doivent attendre. Le Dr Morgentaler précise que la moyenne d'attente, partout au Canada où il existe des comités thérapeutiques est de huit semaines. « Or chaque semaine de plus est importante et les dangers de complications augmentent avec le temps ».

En conclusion le Dr Morgentaler a expliqué que pour le bien-être de l'enfant il est nécessaire qu'une femme puisse être enceinte au moment où elle est prête à s'occuper d'un enfant. Il a rappelé le triste sort des enfants maltraités ou négligés dont les parents n'auraient pas été prêts à assumer la responsabilité d'élever une progéniture.

Poursuite de \$80 000 pour brutalité policière

JOYCE NAPIER

■ Une automobiliste de Montréal a intenté hier une poursuite de \$80 000 à titre de dommages contre la Communauté Urbaine de Montréal (CUM) et deux policiers du poste 24 dans le Vieux-Montréal qui l'auraient brutalisée après qu'elle eût brûlé un feu rouge.

Dans sa requête déposée en Cour supérieure, Mme Hélène Aoun explique que le 23 juillet dernier elle conduisait sa Oldsmobile 1982 rue Université. Elle s'arrêta au feu rouge puis tourna à gauche rue Belmont où une auto-patrouille était stationnée. L'agent Roger Montpetit décidait à ce moment de poursuivre la voiture de Mme Aoun et la somma de s'arrêter un peu plus loin.

L'agent, descendu de voiture, a annoncé à la conductrice qu'elle avait brûlé un feu rouge, lit-on dans la poursuite. Mme Aoun a expliqué au policier que le feu était bien vert et qu'elle n'avait commis aucune infraction. L'agent visiblement énervé, dit-on dans le document, lui demandait alors ses papiers. Refusant toujours de capituler, l'automobiliste qui voulait des explications, a dit au policier qu'elle ne comprenait pas pourquoi il l'avait arrêtée.

C'est alors, explique Mme Aoun, que l'agent Montpetit lui a dit qu'elle était en état d'arrestation et lui ordonna de le suivre au poste 24, rue Saint-Paul ouest.

Une fois arrivée à destination,

Accusés du vol de six camions

■ Trois individus ont comparu hier en cour des sessions de Sorel, pour répondre à l'accusation d'avoir volé six camions d'une valeur de quelque \$ 135 000 chacun, qui étaient ensuite revendus en pièces détachées. Le vol a été commis au 600 rue Joliette, à Saint-Amable. La demande de cautionnement des trois suspects, Raymond Allard, 41 ans, Jean-Claude Larouche, 29 ans et Yves Béland, 28 ans, sera entendue lundi prochain. D'autres arrestations seraient imminentes.

Mme Aoun était accueillie « froidement » par le sergent Raymond Dufault. Elle essayait toujours d'expliquer aux policiers qu'il devait y avoir une erreur, mais ceux-ci, explique-t-elle dans sa poursuite, ne voulaient rien savoir. Une fois encore on demanda à l'automobiliste ses papiers d'identité qu'elle avait oubliés dans sa voiture.

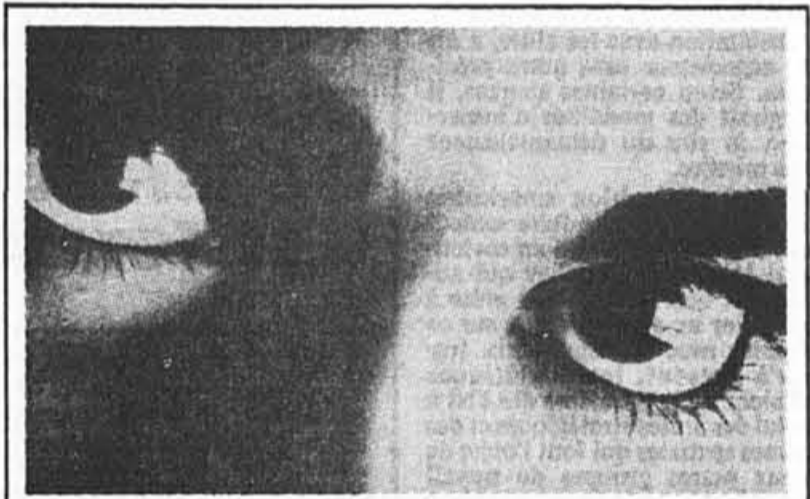
C'est alors que les policiers l'auraient projetée contre le mur, lui auraient tiré les cheveux tout en la bousculant encore, dit Mme Aoun qui devait insister avant

qu'on lui permette d'appeler un avocat. On l'enferma ensuite dans une cellule.

Après sa mésaventure au poste 24, Mme Aoun explique qu'elle a été emmenée à l'hôpital Royal Victoria dans une ambulance d'Urgence Santé pour faire soigner ses blessures. Dans sa requête elle affirme que des rapports médicaux font état de ses blessures.

Elle exige maintenant \$80 000 dont notamment, \$25 000 pour « traumatismes psychologiques et moraux » et \$8 000 pour ses blessures corporelles.

Puis-je porter des
VERRES DE CONTACT?



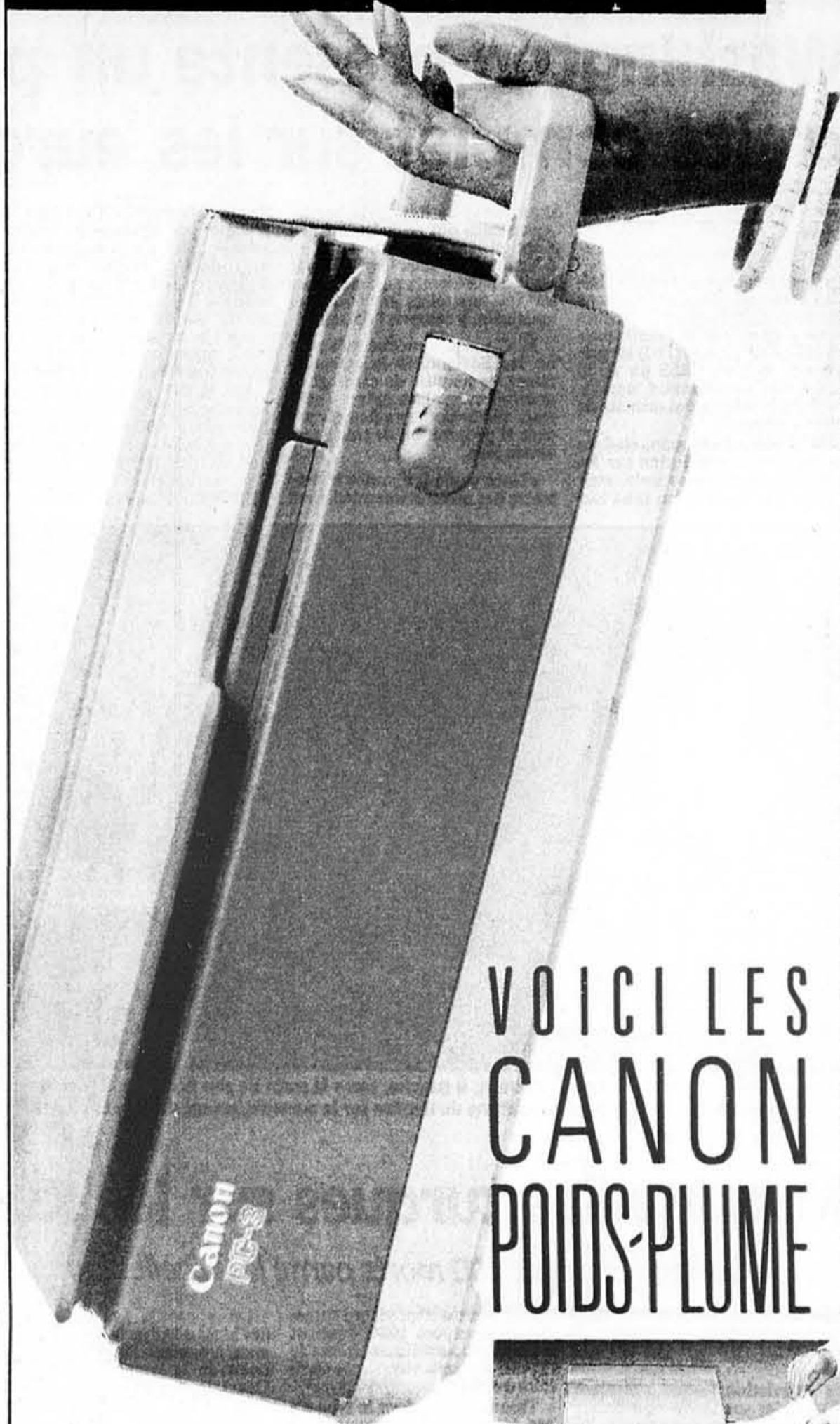
CONSULTATION GRATUITE 387-6060

Centre du verre de contact
JACQUES TELLIER

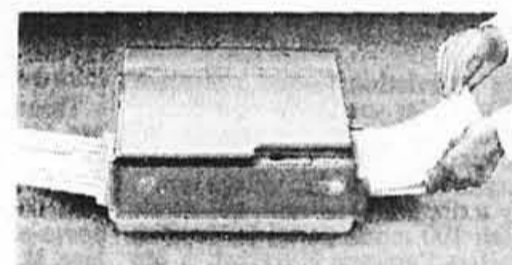
8415 ST-DENIS — MÉTRO JARRY

Pensez-vous que la qualité de votre travail rapporte à votre employeur?

ENFIN DES COPIEURS PERSONNELS VRAIMENT LÉGERS. ET TOUT Y EST, À COÛT ABORDABLE.



VOICI LES
CANON
POIDS-PLUME



Encore plus compacts que les précédents, voici les nouveaux venus parmi nos copieurs personnels. Les PC-3, PC-5 et PC-5L sont tellement avancés qu'on les a protégés de 700 brevets. Le nouveau design de la mini-cartouche réduit leur poids de 60% sans rien changer aux caractéristiques qui vous les rendent si précieux. Et comme tous les copieurs Canon, les nouveaux PC poids-plume éliminent presque tout besoin d'entretien. Vous avez le choix de quatre finis couleurs et ils impriment en cinq couleurs - noir, bleu, rouge, brun ou vert. Pour de plus amples renseignements, appelez sans frais le 1-800-387-1241 ou postez le coupon ci-dessous.

Canon
À chacun son copieur personnel

Vous voulez en savoir plus au sujet des PC poids-plume?
Appelez le 1-800-387-1241 ou postez ce coupon à:
Canon Canada Inc., Division des copieurs,
6390 Dixie Road, Mississauga,
Ontario, L5T 1P7.

NOM _____
TITRE _____
COMPAGNIE _____
ADRESSE _____
VILLE _____
PROVINCE _____ CODE _____

Washington présente un projet de traité complet sur les euromissiles

AFP et UPI
GENÈVE

Les États-Unis ont repris l'initiative dans les négociations sur le démantèlement des armes nucléaires de portée intermédiaire basées en Europe (FNI) en présentant hier à l'URSS un traité « complet » qui inclut notamment le problème des missiles de courte portée.

M. Maynard Glitman, chef de la délégation américaine sur les FNI, a précisé que ce traité était basé sur la proposition faite lors

du sommet de Reykjavik par les Américains qui souhaitaient une « option zéro » en Europe où l'on démantèlerait tous les FNI pour limiter leur nombre à cent ogives sur les territoires soviétique et américain, y compris l'Alaska.

M. Glitman a précisé qu'au cas où les Soviétiques le souhaiteraient, ce nombre de cent ogives pourrait même être réduit à zéro mais que ce point ne figurait pas dans la proposition de traité présentée hier.

« Nous voulons aborder le problème des missiles intermédiaires

de courte portée (SRINF) dans ce traité et pas séparément. Ils doivent en faire partie intégrante », a indiqué le négociateur américain. Il a précisé que l'examen des missiles dits tactiques, de portée encore plus réduite, devrait « commencer très rapidement après qu'un accord sera trouvé » sur les INF et les SRINF.

Les SRINF soviétiques, Scaleboard et SS-23 ont une portée inférieure à 1 000 km, alors que celle des missiles tactiques SS-21 ne dépasse pas 120 kms. Dans les deux catégories, l'avantage de l'URSS sur l'Occident est évalué

par l'OTAN à six contre un au moins.

Interrogé sur l'avis d'un responsable soviétique selon lequel un accord pourrait intervenir dans les six mois, M. Glitman s'est montré plus prudent: « Nous allons essayer de l'obtenir aussi rapidement que possible à condition que les choses soient faites comme il faut, sans aucune ambiguïté », a-t-il dit.

« Nous allons mettre sur la table un texte complet de traité qui comprendra presque toutes les vérifications en détails » sur sa bonne application par les deux camps, a indiqué M. Glitman juste avant de recevoir la mission américaine son homologue soviétique, M. Lem Masterkov. Les deux délégations ont par la suite annoncé qu'elles prolongeaient indéfiniment leurs travaux, plutôt que de les suspendre jusqu'au mois d'avril, comme prévu antérieurement.

Sur les problèmes des vérifications, seul un point reste encore à définir par les Américains en consultation avec les alliés, a dit le négociateur sans autre précision. Selon certaines sources, il s'agirait des modalités d'inspection *in situ* du démantèlement des missiles.

Cette proposition américaine survient après celle faite samedi dernier par le numéro un soviétique Mikhal Gorbatchev qui annonçait que l'URSS était prête à négocier un accord séparé sur ce dossier avec les États-Unis. Jusqu'à présent, les Soviétiques avaient lié le problème des FNI à celui des armes stratégiques et des armes spatiales qui font l'objet de deux autres groupes de travail américano-soviétiques réunis à Genève, qui prolongeront leur travail jusqu'à vendredi.



Le négociateur américain Maynard Glitman, à gauche, serre la main de son homologue soviétique, Lem Masterkov, à la reprise des négociations de Genève sur le démantèlement des armes nucléaires en Europe.



Nancy Davis et Ronald Reagan ont célébré hier le 35e anniversaire de leur mariage, le 4 mars 1952, en Californie.

Reagan nie le rôle d'égérie attribué à sa femme

AFP, UPI
WASHINGTON

Le président Ronald Reagan a démenti vigoureusement, hier, que son épouse Nancy joue un rôle dans les décisions du gouvernement et ait contribué à la démission de M. Donald Regan, ex-secrétaire général de la Maison-Blanche.

Les lèvres pincées et l'air visiblement en colère, le président, interrogé par les journalistes sur l'influence de sa femme, a répondu que la presse avait donné une image erronée du rôle de Mme Reagan: « C'est de la fiction et je pense que c'est une fiction méprisable. Et beaucoup de gens devraient avoir honte ».

La presse américaine a récemment multiplié les commentaires sur le rôle croissant que détiendrait Mme Nancy Reagan à la Maison-Blanche. Son mari a déclaré que les journalistes avaient « touché un nerf sensible » en mentionnant « l'idée qu'elle soit impliquée dans les décisions gouvernementales et qu'elle soit une sorte de femme-dragon ». « Il n'y a rien de vrai dans tout cela », a-t-il dit.

L'épithète de femme-dragon a suscité les rires des personnes assistant à une séance de photographie du président avec le directeur désigné de la CIA, M. William Webster. Le nouveau

secrétaire général de la présidence, M. Howard Baker, avait selon la presse dit récemment que Mme Reagan pouvait se transformer en « dragon ». M. Baker, présent lors de ce bref dialogue, a démenti en souriant avoir tenu un tel propos.

Évoquant enfin le rôle attribué à Mme Reagan dans la démission de M. Regan, le président a affirmé qu'il avait reçu des octobre une lettre de l'ex-secrétaire général l'informant de sa décision de quitter ses fonctions. L'ex-secrétaire général avait cependant décidé d'attendre la publication du rapport de la commission Tower, qui l'a tenu responsable du « chaos » suscité à la Maison-Blanche par l'affaire des ventes secrètes d'armes à l'Iran.

Selon le quotidien *The New York Times*, Nancy Reagan va désormais concentrer son attention sur le désarmement dans l'espoir d'un accord avec Moscou qui rétablira la réputation de son époux, ternie par l'affaire iranienne.

« Bien sûr, elle est intéressée par le contrôle des armements, par la paix (...) mais seulement dans la mesure où cela affecte le planning et la politique » de son mari, a souligné Mme Elaine Crispin, porte-parole de l'épouse du président. Mme Crispin a qualifié de « très bizarres » et de fiction les articles de journaux sur le nouveau « pouvoir » de Mme Reagan.

Représailles turques sur les Kurdes d'Irak

Un raid aérien aurait fait 100 morts parmi les rebelles indépendantistes

AFP, CP
ANKARA

L'aviation turque a effectué hier matin un raid de représailles contre des rebelles indépendantistes kurdes en Irak après l'attaque d'un village turc il y a dix jours. Le raid, qui aurait fait 100 morts parmi les rebelles selon l'agence Hurriyet, a été

mené en vertu d'un accord turco-irakien d'octobre 1984, donnant le droit de poursuite aux forces de chacun des deux pays sur le territoire du voisin.

Trente avions, dont le type n'a pas été précisé, ont participé à cette opération qui a duré une demi-heure environ et a débuté vers 06H00 GMT, a précisé le porte-parole du gouvernement turc, M. Hasan Celal Guzel.

Les appareils avaient décollé des bases de Diyarbakir et de Batman, à quelque 200 km au nord-ouest de la frontière. Selon M. Guzel, ils ont pilonné des « dépôts de matériels et de munitions, des camps et des abris de séparatistes », près des villes de Sirat, Era et Aramish, dans le nord de l'Irak.

Selon M. Guzel, les autorités de Bagdad avaient été informées du raid, organisé à la suite de l'attaque du village turc de Tashdelen (province de Hakkari, frontalière de l'Irak, au sud-est de la Turquie), le 22 février. Quatorze civils, dont neuf femmes et enfants, avaient été tués, selon Ankara, par un commando kurde.

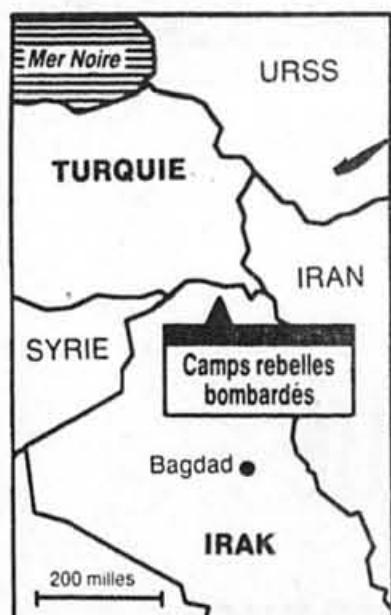
Des unités anti-terroristes de l'armée turque ont été hélicoptérées dans la région turque frontalière de l'Irak, à la suite du raid aérien, a précisé M. Guzel sans indiquer si ces troupes avaient franchi la frontière.

Une opération de ratissage, à laquelle participent des dizaines de milliers d'hommes, se poursuit depuis dix jours en Anatolie orientale, essentiellement le long de la frontière irakienne.

L'impressionnant dispositif militaire et policier (plus de 150 000 hommes) déjà en place a été sensiblement renforcé avec la multiplication des barrages et des points de contrôle autour des villes et villages et le long de la frontière, a-t-on appris de sources autorisées.

Le raid de l'armée turque en Irak est le troisième depuis mai 1983.

Très sévèrement réprimée après le coup d'état militaire de 1980 à Ankara, la rébellion kurde a repris les armes, il y a deux ans et demi. Selon Ankara, près de six cents personnes (militaires et policiers turcs, civils et rebelles)



ont été tués depuis la reprise des combats, en août 1984. On estime à 20 millions le nombre de Kurdes vivant dans un périmètre de 190 kilomètres carrés à l'intérieur des frontières de la Turquie, de l'Irak, de la Syrie et de l'URSS.

L'accord de 1984 entre l'Irak et la Turquie prévoit notamment que la poursuite « à chaud en cas de nécessité impérieuse » par les forces de chaque pays sur le territoire du voisin, ne peut être engagée que sur « une profondeur de cinq kilomètres et pour une durée maximale de trois jours ».

Selon les premiers éléments d'information fournis par le gouvernement turc, il semble que les avions turcs ont sensiblement dépassé cette limite lors du raid d'hier. L'armée turque qui, depuis dix ans, maintient la loi martiale dans les provinces d'Anatolie orientale, bombarde désormais au napalm les zones où se trouvent les rebelles.

L'OTAN simule une crise majeure

JEAN-FRANÇOIS BONNET
Agence France-Presse
BRUXELLES

Les autorités politiques et les état-majors militaires des pays de l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord sont plongés depuis hier matin dans la gestion d'une crise majeure, avec menace de conflit avec l'Est, mais uniquement sur papier, apprend-on au siège de l'OTAN près de Bruxelles.

L'exercice de commandement « Wintex-Cimex 87 » va occuper une partie des gouvernements, des autorités civiles et militaires de 14 des 16 pays membres jusqu'au 17 mars. La France, tout en étant tenue au courant de l'évolution des scénarios de crise dus à l'imagination des responsables alliés, n'est pas officiellement associée à cet exercice, de même que la Grèce.

Un secret total est maintenu sur les hypothèses de crise retenues, « autant pour ne pas révéler à l'adversaire les problèmes sur lesquels l'accent est mis que par crainte de réactions négatives des opinions publiques et des gouvernements », a indiqué un diplomate. Mais, selon lui, il s'agit d'abord de tester la qualité de la coordination.

Le quotidien allemand *Die Welt* a révélé l'un des scénarios possibles, celui de troubles socio-économiques graves en Pologne provoquant des manœuvres géantes du Pacte de Varsovie en RDA, en Tchécoslovaquie et en Pologne. L'Armée Rouge se retrouve ainsi en position de combat offensif sur les frontières avec les pays de l'Ouest.

Sans qu'aucune confirmation n'ait pu être obtenue, d'autres hypothèses mettraient en oeuvre des opérations combinées amphibies et aériennes en direction des détroits danois et des fjords norvégiens, de même que vers les détroits turcs verrouillant la mer Noire.

Aucune unité militaire n'est mise en oeuvre sur le terrain pendant ce type d'exercice du plus haut niveau, qui revient régulièrement tous les deux ans, a souligné le service de presse de l'OTAN.

D'autre part, cet exercice, préparé longtemps à l'avance, ne tient pas compte des derniers développements du dialogue Est-Ouest sur la réduction des armements nucléaires.

Il s'agit essentiellement de tester la rapidité de coordination entre les pays de l'Alliance Atlantique, notamment à travers le réseau indépendant de communications par satellite de l'OTAN, et une importante participation des organismes civils est prévue cette année. Ainsi, à titre d'exemple, selon la presse allemande, quelque 1 400 officiers civils et 850 services de la Bundeswehr participent à l'exercice, qui implique une mobilisation totale — toujours en théorie — du pays.

Selon certaines indications, un secrétaire d'État ouest-allemand, M. Waldemar Schreckenberger, assumera en permanence le rôle du gouvernement de Bonn. Chaque gouvernement participant sera de fait, à un moment ou un autre pendant les deux semaines à venir, sollicité sur certaines décisions, notamment en cas d'aggravation de la crise et d'examen d'un recours à l'escalade nucléaire. L'OTAN a une doctrine défensive, articulée étroitement le conventionnel avec une escalade possible vers le nucléaire tactique, la garantie ultime étant la force stratégique américaine.

Toute crise de grande envergure en Europe déclencherait dans chaque pays de l'Alliance une mobilisation de cellules de crise spéciales dans des ministères comme les transports, les communications ou la santé, qui seront également sollicités par cet exercice.

Comme précédemment, les résultats de cet exercice ne seront pas révélés.

Reagan en Italie, au Vatican et en RFA du 3 au 12 juin

Agence France-Presse
WASHINGTON

Le président Ronald Reagan se rendra du 3 au 12 juin prochain en Italie, au Vatican et en RFA, a précisé hier la Maison-Blanche en rendant public le programme du voyage que fera en Europe le président américain à l'occasion du sommet des pays industrialisés de Venise.

Du 3 au 6 juin, M. Reagan et son épouse Nancy visiteront Rome à l'invitation du président Cossiga. Le président américain se rendra au Vatican le 6 juin et sera reçu par le pape Jean Paul II.

À partir du 7 juin, M. Reagan se trouvera dans la région de Venise pour préparer le sommet annuel des sept pays les plus industrialisés. Du 8 au 10 juin, il se joindra aux chefs d'État ou de gouvernement de France, RFA, Grande-Bretagne, Japon, Canada, Italie et aux représentants de la CEE pour le sommet de Venise.

Le 12 juin, M. Reagan se rendra à Berlin-Ouest pour participer au 750e anniversaire de la ville. Le même jour, il rencontrera à Bonn le chancelier Helmut Kohl.

Le maire de Berlin-Ouest, M. Eberhard Diepgen, qui a été reçu hier par M. Reagan à la Maison-Blanche, a précisé que le président prononcera un discours dans sa ville le 12 juin.

Le Mexique est en proie à une vive agitation sociale

Agence France-Presse
MEXICO

Tandis que les manifestations d'étudiants et de travailleurs se multiplient dans le pays, le Mexique est en proie depuis quelques semaines à une agitation sociale qu'il n'avait pas connue depuis plusieurs dizaines d'années.

Le mécontentement social se généralise, devient progressivement plus organisé et son contrôle échappe de plus en plus au pouvoir, entre les mains du Parti révolutionnaire institutionnel (PRI) depuis plus d'un demi-siècle.

Près de 300 000 manifestants ont défilé, mardi, dans le centre de Mexico pour dénoncer la politique économique du gouvernement, la dette extérieure et la baisse du pouvoir d'achat. Le mois dernier, des centaines de milliers d'étudiants étaient descendus dans la rue pour protester contre une réforme universitaire jugée « antidémocratique » mais aussi contre la toute-puissance d'un régime qui occupe la quasi-totalité de l'espace politique et social.

Frappé de plein fouet par la crise économique et par la baisse du prix du pétrole, le Mexique connaît depuis l'année dernière une inflation galopante qui dépasse désormais les cent p. cent. La grande majorité des 80 millions d'habitants voit son pouvoir d'achat diminuer progressivement car les salaires ne sont pas indexés.

Le syndicat des employés de l'électricité, indépendant des syndicats proches du pouvoir et fer de lance de la contestation ouvrière, a été le point de départ du mouvement de revendication enregistré ces derniers jours.

Pour la première fois depuis 1936, ses 31 000 adhérents se sont mis en grève le 27 février dernier pour exiger une augmentation salariale exceptionnelle de 23 p. cent. La compagnie qui assure la distribution de l'électricité pour toute la région métropolitaine et une partie des États voisins s'y est opposé, soutenue en cela par les pouvoirs publics.

Par décret présidentiel, les grévistes ont alors été remplacés par des substitués aux postes de commande assurant tant bien que mal l'approvisionnement en énergie de la capitale et de sa grande banlieue.

Cette mesure a soulevé un tollé dans le monde syndical, y compris parmi les centrales proches du régime, qui y ont vu une atteinte au droit de grève.

Les pouvoirs publics ont assuré qu'ils n'étaient pas en mesure d'accorder l'augmentation de 23 p. cent qui ferait tache d'huile et empêcherait le gouvernement de respecter ses engagements financiers internationaux. Mais, inspirés par l'exemple du Brésil qui a suspendu le paiement des intérêts de sa dette, des dizaines de syndicats indépendants ont réclamé « le paiement de la dette prioritaire qui est celle contractée envers le peuple ».

Haiti réclame \$120 millions de Duvalier

Agence France-Presse
GRASSE, France

■ L'État haïtien va réclamer aujourd'hui quelque \$120 millions à « Baby Doc », l'ex-dictateur d'Haïti Jean-Claude Duvalier, installé sur la Côte d'Azur française depuis plus d'un an, et à plusieurs membres de son entourage, lors d'un procès civil devant le Tribunal de Grande Instance de Grasse (sud de la France).

L'État haïtien estime que, pendant 15 ans, la famille du dictateur déchu a puisé dans la plupart des caisses des organismes nationaux, de la minoterie à la loterie nationale. Une commission d'enquête administrative a été créée il y a dix mois en Haïti pour accumuler les preuves de ces détournements estimés à \$120 millions.

Selon l'un des avocats d'Haïti, Me Yann Colin, les sommes détournées seraient beaucoup plus importantes et approcheraient les \$400 millions de dollars.

Cette énorme créance, les avocats de l'État haïtien entendent la faire valoir à d'autres personnes de l'entourage de Jean-Claude Duvalier : ses trois sœurs, Simone, Marie-Denise et Nicole, sa mère, et quatre membres du « clan », Jean Sambour, Franz Merceron (ancien ministre des Finances), Auguste Douyon (secrétaire particulier) et Max Dominique, ami d'une des sœurs Duvalier.

Au fur et à mesure qu'ils étaient recueillis, les preuves, documents comptables et pièces de toutes sortes ont été transmises ces derniers mois au greffe du tribunal de Grasse, compétent en raison du fait que « Baby Doc » est assigné à résidence dans les Alpes-Maritimes (où se trouve Grasse). Ce greffe abrite maintenant d'énormes cartons, dans l'attente du procès. Toutes les pièces qu'ils contiennent resteront secrètes jusqu'à l'audience.

Pour avoir vendu à Israël des documents secrets, un Américain est condamné à la prison à perpétuité

AFP, UPI, AP
WASHINGTON

■ Jonathan Jay Pollard, ancien analyste des services secrets de la marine américaine, qui a reconnu avoir vendu à Israël des centaines de documents ultra-secrets, a été condamné hier à la prison à perpétuité.

« Non! Non! » s'est écriée son épouse, Anne Henderson-Pollard, 26 ans, avant de s'effondrer dans la salle d'audience à l'annonce de la sentence prononcée par un juge fédéral.

Mme Henderson-Pollard a elle-même été condamnée à cinq ans de prison, reconnue coupable d'avoir été au courant des activités de son mari et d'avoir profité des fonds touchés.

Pollard sera admissible à une libération sur parole dans dix ans tandis que sa femme le sera dans un an et demi.

Jonathan Pollard, âgé de 32 ans, a été au centre de « l'un des

pires cas d'espionnage de l'histoire des États-Unis », selon l'accusation.

L'espion avait déjà reçu plus de \$50 000 et espérait toucher au moins encore \$300 000 à verser sur un compte bancaire en Suisse pendant 10 ans, a précisé l'accusation.

Les époux Pollard avaient tenté de se dépeindre comme des Américains loyaux qui voulaient simplement aider Israël, un pays allié des États-Unis.

L'avocat de Jonathan Pollard avait ainsi affirmé que « rien ne prouve que l'information livrée par M. Pollard à Israël a été donnée à des ennemis des États-Unis ».

L'affaire Pollard avait éclaté en novembre 1985, lors de l'arrestation de l'accusé aux portes de l'ambassade israélienne, à Washington, où il tentait d'obtenir l'asile politique. Cette affaire avait alors provoqué une certaine tension dans les relations isarélo-américaines.

L'atmosphère entre les deux États s'est d'ailleurs à nouveau alourdie, ces derniers jours, Washington ayant protesté contre la promotion dont vient de bénéficier le colonel israélien Aviém Sella, accusé par les États-Unis d'avoir recruté Pollard en 1984.

Mardi, la justice américaine a officiellement inculpé l'officier israélien de conspiration avec Pollard. En l'absence de traité d'extradition entre les deux États, l'officier, devenu commandant d'une importante base aérienne israélienne, ne comparaitra pas devant la justice américaine mais serait arrêté s'il entrait aux États-Unis.

Des responsables américains ont d'autre part fait savoir que des mises en accusation seront faites contre trois autres Israéliens maintenant privés de leur immunité et décrits comme des co-conspirateurs dans l'affaire, dont Rafael Eitan, ancien chef

des services de renseignement israéliens.

« J'étais les yeux et les oreilles d'Israël sur une immense aire géographique qui allait de l'Atlantique-Nord à l'océan Indien », avait déclaré Pollard en plaidant coupable en juillet dernier.

Pollard avait notamment reconnu avoir fourni à Israël des photographies classées « top secret » et réalisées par des satellites américains sur les installations de défense de pays arabes et

les mouvements des marines américaine, française et soviétique en mer Méditerranée.

Le gouvernement israélien a à plusieurs reprises nié que les activités de leur « espion » aient été coordonnées au niveau officiel, et s'est excusé auprès des États-Unis. Pollard a cependant déclaré, la semaine dernière, que des personnes « très haut placées » au sein du gouvernement israélien étaient au courant de ses activités.

DÉPÊCHES

GOLFE

Nouvelle offensive

■ L'Irak a lancé dans la nuit de mardi à hier une nouvelle opération au nord-ouest de l'Irak, à moins de 24 heures de la fin de la trêve décrétée par l'Irak il y a deux semaines dans la « guerre des villes ». L'opération, menée par l'armée de terre régulière et portant le nom de code de « Kerbala 7 », a permis, selon la radio iranienne, la prise de « hauteurs stratégiques » dans la région frontalière de Haj Omran, près de la ville de Rawanduz dans le Kurdistan irakien.

LIBAN

Retour des ambassades?

■ Le premier ministre libanais, Rachid Karamé, a appelé hier les ambassades étrangères accréditées au Liban à réintégrer leurs locaux à Beyrouth-Ouest, et s'est porté garant de leur sécurité au moment où l'armée syrienne est déployée dans le secteur musulman de la ville. La plus grande partie des ambassades, qui étaient basées à Beyrouth-Ouest, ont transféré leur siège dans le secteur chrétien de la ville ou à Damas. Par ailleurs, des unités de l'armée libanaise se sont déployées hier sur la route de Beyrouth à Saïda (43 km au sud de la capitale), auparavant tenue par les miliciens druzes.

PAKISTAN

La « bombe » provoque une enquête

■ Le gouvernement pakistanais a ouvert une enquête sur les allégations de la presse locale voulant que le Pakistan soit en possession de la bombe atomique. M. Mushahid Hussain, rédacteur en chef du quotidien pakistanais en anglais « The Muslim », qui avait publié dimanche une interview révélant la chose, a démissionné hier. L'affaire pourrait compromettre l'aide américaine au Pakistan, le Congrès devant bientôt examiner le renouvellement de crédits civils et militaires de \$4,02 milliards jusqu'en 1993.

POLOGNE

Arrestation

■ Un ancien porte-parole du syndicat dissous Solidarnosc, Janusz Onyszkiewicz, a été appréhendé et interrogé pendant quelques heures par la police secrète polonaise hier, avant sa rencontre avec le ministre espagnol des Affaires étrangères, Francisco Fernandez Ordenez, actuellement en visite officielle à Varsovie. Par ailleurs, l'état-major de l'armée polonaise a indiqué hier que quarante observateurs de 22 pays de l'OTAN et du Pacte de Varsovie assisteront pour la première fois, du 9 au 15 mars, à des ma-

noeuvres de l'armée polonaise dans le nord du pays.

PHILIPPINES

25 morts en deux jours

■ L'armée des Philippines a indiqué hier que 25 personnes ont été tuées dans des affrontements avec les rebelles communistes au cours des deux derniers jours. Le chef de l'armée, le général Fidel Ramos, a déclaré qu'il ne sert à rien de négocier avec les rebelles communistes, qui se sont dit prêts à reprendre les pourparlers avec le régime de Corazon Aquino si cette dernière renonce à exiger une trêve préalable.

AFGHANISTAN

Les négociations continuent

■ Les négociations indirectes entre l'Afghanistan et le Pakistan, sous l'égide de l'ONU, se poursuivaient hier « à un rythme normal » à Genève, malgré les bombardements afghans de camps de réfugiés en territoire pakistanais, les 26 et 27 février derniers. Par ailleurs, 200 civils ont été tués et plus de 450 blessés par des tirs de la guérilla afghane depuis l'entrée en vigueur le 15 janvier d'un cessez-le-feu décrété unilatéralement par Kaboul et rejeté par les rebelles, a affirmé hier l'agence soviétique Tass.

COURS INTENSIFS de CONVERSATION ANGLAISE

LA SESSION DÉBUTE LE 9 MARS

Du lundi au vendredi de 9 h à 12 h
87 heures 6 semaines

95\$ NIVEAU DÉBUTANT

INSCRIVEZ-VOUS DES MAINTENANT

Pour de plus amples renseignements, téléphonez-nous au 277-3323

Succursale internationale 5550, avenue du Parc

en collaboration avec le Service de l'éducation des adultes de la C.E.C.M.

300 TAPIS AFGHANS

ILS SONT BEAUX.
ILS SONT DURABLES.
ILS VIENNENT DES CAMPS.

Reconnus pendant des siècles pour leurs motifs et leur tissure robuste, ces tapis afghans ont une valeur spéciale.

Un lot de 1000 de ces merveilles provient directement des réfugiés afghans au Pakistan. La société des Tapis Tola est fière d'avoir la responsabilité d'en vendre 300. Tous doivent être vendus pour le mercredi 11 mars et toute offre raisonnable sera bienvenue.

7 JOURS SEULEMENT:
du mercredi 4 au mercredi 11 mars

T/c TAPIS TOLA

2155, rue de la Montagne, Montréal, 287-1456

Ouvert du lundi au mercredi de 11 h à 20 h,

le jeudi et le vendredi de 11 h à 21 h,

le samedi de 11 h à 20 h, le dimanche pour exposition seulement.

Stationnement gratuit coin boul. de Maisonneuve.

PROMOTION VEDETTE CROWN DIAMOND

Premièrement...

Pour des résultats de premier ordre à tout coup, utilisez les apprêts Crown Diamond: qualité et fiabilité passent en premier... et à bon prix!

Enfin!

Pour finir en beauté, exigez China White: une monocouche qui donne du fini à votre travail!



Cette offre se termine le 10 avril 1987.

CROWN DIAMOND

...en toute confiance

AHUNTSIC-VILLERAY	LAVAL	MONTRÉAL-EST	VERDUN-LaSALLE
QUINCAILLERIE F. RAVARY INC. 8155, St-Hubert Montréal 276-3515	COLOBAR DE PONT-VIAU ENR. 357, des Laurentides Pont-Viau 667-7200	QUINCAILLERIE DE L'EST ENR. 8240, rue Hochelaga Montréal 383-0030	COLORATION PARIS INC. 4449, Wellington Verdun 769-6071
MONTREAL-NORD FERRONNERIE CHARLEROI INC. 4690, Charleroi Montréal-Nord 322-2031	Matériaux de const. MILLWORK Liée 3838, St-Martin Chomedey 688-3082	QUINCAILLERIE PAUL RIVET INC. 5771, rue de Marseille Montréal 255-7472	BRICO 2199, Lapierre LaSalle 366-3994
PLATEAU MONT-ROYAL QUINCAILLERIE J.P. BERTHELET 2199, Marie-Anne Est 525-4933 2221, Mont-Royal Est 523-1929	CENTRE DE RÉNOVATION 440 INC. 1235, montée du Moulin St-François, Laval 665-6287	ROSEMONT DÉCORATION FRANCIS INC. 4460, Bélanger Est Montréal 722-3530	LE COLORI-MÂTRE 1439, boul. Shevchenko LaSalle 365-4110
ST-JÉRÔME EAGLE LUMBER 100, boul. Mélançon St-Jérôme 436-2396	QUINCAILLERIE TRICOLEUR ENR. 288 A, boul. Concorde Ouest Laval-des-Rapides 663-6520	QUINCAILLERIE J.P. BERTHELET 2534, Beauharnois Est Montréal 727-5009	LONGUEUIL QUINCAILLERIE J.C. CARTIER INC. 2098, avenue Ste-Hélène Longueuil 651-0568
	DUPONT 4925, des Laurentides Auteuil 623-0880	QUINCAILLERIE A. LALONDE LTÉE 3113, Masson Montréal 728-3637	BRICO 2665, chemin Chambly Longueuil 468-4434

TOUT POUR VOTRE BUREAU

Votre photocopieur personnel



SANYO SFT 600

Photocopieur personnel Sanyo pour papier ordinaire avec choix de copies en noir, rouge ou bleu. Compact, facile d'utilisation et économique.

Ord. 1295\$
SPECIAL 91750\$

Votre machine à écrire électronique



UNDERWOOD 50

Machine à écrire électronique compacte, à marguerite et cartouche de ruban interchangeable, deux ou trois pas d'écriture, correction automatique et écran-ligne de visualisation (sur ET 60 et XD7000SR).
Ord. 499\$
SPECIAL 399\$



OLIVETTI ET 60

Ord. 599\$
SPECIAL 429\$

SMITH-CORONA XD7000SR (avec dictionnaire)
Ord. 649\$
SPECIAL 529\$

Votre mobilier de bureau



Bureau à double saison 30 x 60 po (noyer, chêne, amande et gris)
Ord. 406\$
SPECIAL 289\$

Ord. SPECIAL
Bureau 24 x 48 po 260\$ 189\$
Chaise de secrétaire 139\$ 99\$
Fauteuil pivotant et basculant 160\$ 109\$
Table de travail (18 x 36 po) 150\$ 109\$
Table de conférence (36 x 48 x 96 po) A partir de 239\$
Table d'informatique A partir de 117\$
Classeur latéral, 2, 3, 4 tiroirs A partir de 286\$

OUVERT AU PUBLIC DU LUNDI AU VENDREDI de 8 h 30 à 17 h

7035, av. du Parc
Montréal, Qué.
270-1141

• Stationnement gratuit
• Livraison disponible moyennant un léger supplément
• Nous acceptons les cartes



CANADAC



Les francophones demeureront sous-représentés à Petro-Canada

MARIE TISON
de la Presse Canadienne

OTTAWA

Les voyageurs canadiens devront s'y faire, jamais Petro-Canada n'assurera un service bilingue dans l'ensemble de ses stations-service.

Quant à une participation des francophones au sein de la société de la Couronne qui soit équivalente à leur représentation démographique, il est préférable de ne pas y penser.

C'est ce qu'a déclaré le président de Petro-Canada, M. Bill Hopper, qui comparait hier devant le comité parlementaire mixte sur les langues officielles.

M. Hopper a soutenu qu'en fait de bilinguisme, la société de la Couronne devait se donner des objectifs clairs et réalisables.

« En toute honnêteté, nos progrès n'ont pas été facilement identifiables, et il se pourrait que certaines attentes, définies par d'autres que nous, soient difficilement réalisables, a-t-il déclaré. Par exemple, nous ne pourrions jamais, selon moi, assurer un service parfaitement bilingue dans toutes nos stations-service à travers le pays ».

« Deuxièmement, à cause de la nature même de notre entreprise et de la situation géographique de la plupart de notre personnel, je doute que nous puissions atteindre un niveau de participation

Un ministre parle français à l'Assemblée législative de la N.-É.

Presse Canadienne

OTTAWA

Le ministre des Transports Guy LeBlanc est devenu le premier ministre de la Nouvelle-Écosse, hier, à répondre en français à une question posée à l'Assemblée législative.

Il était arrivé, parfois, que des députés présentent des motions ou prononcent une partie de leurs interventions en français, mais c'était la première fois qu'un ministre répondait ainsi en français.

Le ministre LeBlanc est l'un des deux seuls Acadiens à l'Assemblée législative. L'autre est le député Neil LeBlanc. Ils sont les seuls députés réellement bilingues. D'autres députés, anglophones, ont suivi des cours de français.

C'est ainsi que le leader néo-démocrate Alexa McDonough emploie assez souvent le français à l'Assemblée législative. C'est elle, d'ailleurs, qui a profité de la réponse en français du ministre LeBlanc pour remettre sur le tapis la question d'un service de traduction instantanée.

Mme McDonough a même fait valoir son point de vue en posant une question en français au ministre de l'Éducation, M. Tom McInnis. Ce dernier ne s'est même pas rendu compte que la question lui était adressée.

Le président de l'Assemblée législative, M. Art Donahoe, a souligné, quant à lui, qu'un service de traduction coûterait « très cher ».

En attendant, a-t-il dit, les députés n'ont qu'à parler la langue de leur choix, même si peu de gens comprennent.

Le comité d'économie interne de la législature, qui comprend des membres des trois partis politiques, a discuté de la question d'un service de traduction, hier, mais rien n'a transpiré des entretiens.

Rien d'anormal dans l'air de l'usine

Les agents de la Commission de la santé et de la sécurité du travail n'ont trouvé rien d'anormal dans une usine de vêtements lorsqu'ils ont analysé l'air après la défaillance de quatre travailleurs, a dit hier une porte-parole de l'organisme.

Un ouvrier et trois ouvrières de l'usine de vêtements pour hommes Progress Brand, avenue du Parc à Montréal, ont été transportés d'urgence à l'hôpital Jean-Talon mardi matin après avoir failli s'évanouir.

Ils ont déclaré aux médecins qu'ils avaient eu l'impression de manquer d'air. Deux autres ouvriers ont dû abandonner leur travail durant l'après-midi pour les mêmes raisons.

Andrée Dupont, porte-parole de la CSST, a cependant affirmé hier que les inspecteurs n'ont pu trouver la cause des défaillances.

Les compagnies Gaz Métropolitain et Airco Service — cette dernière s'occupe des systèmes de ventilation — ont décliné toute responsabilité. Le gérant de l'usine, Danny Trozzi, a refusé de donner des explications.

équitable qui serait équivalent à la représentation démographique du pays », a-t-il ajouté.

Le président de Petro-Canada a expliqué que le siège social de la société se situait à Calgary, qui « peut sembler quelquefois éloignée pour un francophone ».

Gulf

Il a expliqué que Petro-Canada avait eu du mal à implanter son programme de langues officielles en raison des acquisitions successives de Petro-Fina, de BP et d'une partie de Gulf, et de la crise qui a frappé l'industrie pétrolière.

Actuellement, 12 p. cent de toutes ses stations-service sont désignées bilingues.

Il s'agit surtout des stations longeant la route transcanadienne et des stations situées dans une région où plus de 10 p. cent de la population appartient à la minorité linguistique.

M. Hopper a cependant accepté de considérer la norme de 5 p. cent, proposée par le député libéral Jean-Robert Gauthier.

M. Gauthier a soutenu que la société de la Couronne ne se conformait pas à la Loi sur les langues officielles en refusant de désigner bilingues les stations de la région de son siège social, Calgary.

M. Hopper a vigoureusement contesté cette interprétation de la loi.

Il a également refusé de franciser le nom Petro-Canada en lui attribuant un accent aigu.

« Je doute fort que les francophones se préoccupent de la présence d'un accent ou non », a soutenu M. Hopper.

Le Commissaire aux langues officielles D'Iberville Fortier a quant à lui qualifié d'anémique la représentation des francophones au sein de Petro-Canada.

La société de la Couronne compte 11 p. cent de francophones, et 21 p. cent de personnes bilingues, a révélé M. Hopper.

Selon des données fournies par Petro-Canada, seulement 19 de ses 5 148 employés à l'extérieur du Québec sont francophones, et moins de 10 p. cent des postes de direction sont occupés par des francophones.

Pas de géant

Cependant, la société de la Couronne fera un pas de géant dans le sens du bilinguisme en 1987, a promis Bill Hopper.

Le président de Petro-Canada a remis aux membres du comité un plan d'implantation du bilinguisme fort ambitieux.

Selon ce document, Petro-Canada devrait avoir fini d'installer une ligne sans frais « 800 » offrant des services bilingues à la grandeur du pays d'ici la fin de l'année.

La société devrait également avoir terminé une évaluation de la représentation exacte des anglophones et des francophones dans son personnel et une traduction des documents de travail utilisés par les employés d'ici juin 1987.

Enfin, un plan d'augmentation des effectifs francophones au siège social devrait être mis en oeuvre en décembre.

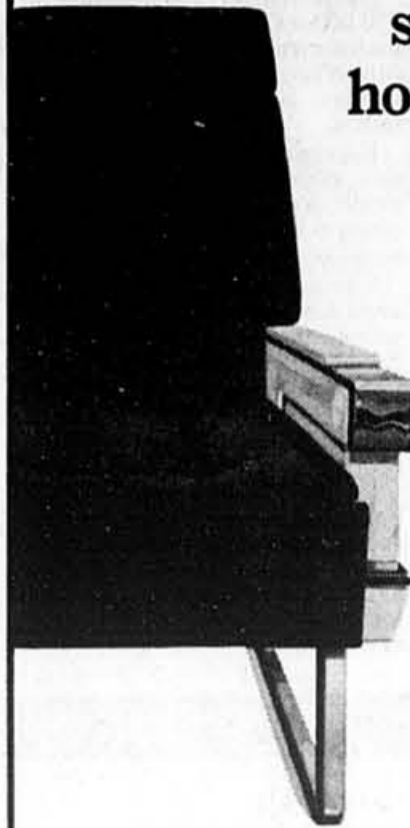
En dépit de cette assurance, les membres du comité se sont particulièrement inquiétés du retard de Petro-Canada à se conformer à la Loi sur les langues officielles.

Le gouvernement conservateur songe à privatiser Petro-Canada, ce qui la soustrairait aux exigences de cette Loi.

M. Hopper a cependant accepté l'idée de suggérer au gouvernement des conditions de privatisation, qui obligeraient l'acheteur éventuel à conserver le visage national et relativement bilingue de la société.

Le comité a demandé aux dirigeants de Petro-Canada de comparer à nouveau dans six mois, pour faire le point sur le chemin parcouru.

Notre siège
Fauteuil Confort Plus[™]
vole vers l'Ouest.....
sur des vols à
horaire régulier.



Notre Fauteuil Confort Plus. Vous pouvez y prendre place. Beaucoup de place. Et vous envoler en tout confort, dans une section séparée non-fumeurs, vers Vancouver, Calgary et Edmonton. Puis, demi-tour: le même siège luxueux et spacieux vous ramène à Montréal. Le Fauteuil Confort Plus, la façon la plus agréable d'aller d'est en ouest. Et vice-versa.

WARDAIR

Service pour gens d'affaires.

Au bord de l'eau:
condominiums de prestige

Le Presqu'île

500, Place Juge Desnoyers,
Pont-Viau, Laval, Qc.

Informations: 663-5412

1 h à 7 h Lundi au jeudi
1 h à 5 h Samedi, dimanche

JOIGNEZ-VOUS
À NOS
ACTIVITÉS
CHEZ

Simpson

TOUT
EST DANS
LE STYLE

Hé les jeunes...

Vous avez jusqu'au 31 mars pour faire valider tout achat à la boutique Variations hommes ou femmes et OBTENIR GRATUITEMENT UN COKE GRAND FORMAT à notre restaurant La Bonne Bouffe 2e étage

Le samedi 7 mars à 13 h rez-de-chaussée centre-ville, Le Conseil de la Jeunesse Simpson vous présentera notre collection printemps de la boutique Variations

PRIX À GAGNER
PLUS QUE DEUX
JOURS POUR
VOUS INSCRIRE!

OUI, COUREZ LA CHANCE DE GAGNER UN VÊTEMENT D'UNE VALEUR DE 100\$ à la BOUTIQUE VARIATIONS Détails Boutiques Variations femmes (rez-de-chaussée) et hommes (2e étage)

DÈS AUJOURD'HUI!
et jusqu'au 12 mars

Des représentants des compagnies

BRUNN

Donner

BLACK & DECKER

et
PHILIPS

seront chez Simpson centre-ville.

Venez partager avec eux les moindres secrets de ces appareils ménagers, ce sont de petites merveilles!

La Cave, de midi à 14 h

DÉBUTEZ VOTRE GRAND NETTOYAGE DU PRINTEMPS, avec «Simpson nettoyage à domicile» pour vos tapis. Un prix très spécial: 2 pièces pour seulement 59.95\$. Venez rencontrer les représentants, les jeudi 5 et vendredi 6 mars de midi à 14 h et de 17 h à 19 h, le samedi 7 mars de 13 h à 16 h Rayon des tapis, 6e étage, centre-ville

Simpson



ULTIMA II

COMPLEXE DE RECOUVREMENT DE L'ÂGE POUR LE VISAGE ET LE COU. Un produit essentiel à tout programme de soins de la peau pour vous mesdames. Cette formule remarquable à base de procollagène aide à prévenir la détérioration tissulaire du visage et du cou. Son effet peut s'avérer des plus bienfaisants et ce, à tout âge. À 20 ans, il est synonyme de prévention; à 40 ans, il renouvelle les cellules et protège la peau; à 60 ans, il répare les signes de vieillissement. 30 mL, 42,50 60 mL, 65\$

OFFRE BONI: «LA BEAUTÉ À L'ACTION» Un ensemble de beauté conçu exclusivement pour vous! Obtenez votre boni «La beauté à l'action» avec tout achat de produits Ultima II de 12,50 ou plus. L'offre est valide jusqu'au 7 mars 1987. Le boni inclut le complexe de recouvrement de l'âge pour le visage et le cou de 5 mL qui aide à prévenir les effets de vieillissement.

Complexe de recouvrement de l'âge pour les yeux, 4,5 mL qui aide à atténuer ou prévenir les rides et ridules autour des yeux. Duo d'ombres présentant 2 coloris mode durable. Fond de teint Extraordinaire, 9 mL, qui recouvre parfaitement la peau tout en hydratant. Mascara imperméable Advanced Formula pour de jolis cils naturels.

Rouge à lèvres Couture II de couleur riche et brillante qui dure et dure. Rouge à lèvres Extra-riche; un riche mélange de teinte claire et d'hydratant qui dure longtemps.

204, COSMÉTIQUES



Simpson
MONTRÉAL

TOUT EST DANS LE STYLE

Re rendez-vous au magasin Simpson le plus près de chez vous: Centre-ville 284-4231 • Fairview 697-4870 • Anjou 353-3300 • Laval 687-1540 et St-Basile 461-2211. Heures d'ouverture au centre-ville: Du lundi au mercredi - 10h à 18h. Jeudi et vendredi - 10h à 21h. Samedi - 9h à 17h. Heures d'ouverture des magasins succursales: Du lundi au mercredi - 9h30 à 18h. Jeudi et vendredi - 9h30 à 21h. Samedi - 9h à 17h.